

897

Mémorial

Memorial

du

Grand-Duché de Luxembourg.

Samedi, 18 décembre 1926.

№ 60.

Samstag, 18. Dezember 1926.

Großherzogtums Luxemburg.

Loi du 22 novembre 1926, relative au règlement des comptes généraux de l'exercice 1921.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.,

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1921 et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés le 24 juin 1925 par notre Directeur général des finances;

Vu les observations de la Chambre des comptes;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 5 novembre 1926 et celle du Conseil d'Etat du 12 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1921, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

A. Recettes et dépenses ordinalres.

Recettes effectives y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1920 par fr. 63.160,63	77.419.507 041/2
Dépenses effectives fr	103.202.211 14
Excédent de dépenses fr.	25.782.704 091/2
B. Recettes et dépenses pour ordre.	
Recettes pour ordre y compris l'excédent de recettes pour ordre de l'exercice	
1920 par fr. 4.705.155,20	7.874.860 30
Dépenses effectives fr	10.056.147 18
Excédent de dépenses fr	2.181.286 28

Art. 2. L'excédent de recettes, à la fin de l'exerdice 1921, des fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

Impositions communales	8.286.963	99
Cautionnements de toute nature	30.087.733	95
Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	882.100	
Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés	4.979 53	_
Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	125.613 77	
Biens séquestrés	741	95
Consignations et dépôts	1.424.010	94
Douane. — Timbres adhésifs vendus	1.749	49
Postes. — Fonds pour mandats	64.717.784	82
Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	13.518.175	_
Fonds communal	279.438	57
-	119.329.292	01
D'où il y a lieu de déduire l'excédent de dépenses des fonds :		
Centimes additionnels pour chemins vicinaux :		
a) ordinaires	6.449	83
Centimes additionnels pour chemins vicinaux :		
b) extraordinaires	1	32
Fonds des dépenses communales	387.405	401/2
Postes. — Droits de douane avancés	197	56
	394.054	11 1/2
Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat		
de fr	118.935.237	89½

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Fischbach, le 22 novembre 1926.

Charlotte.

I. Directeur général des finances,

P. Dupong.



899
(ANNEXE.)
Compte général des recettes et des dépeuses de l'Etat pour l'exercice 1921.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1921.	Recettes effectuées.
	Chapitre I ^{er} . — RECETTES.		
	Section Ier. — Contributions directes et accises.		
1	Impôt général sur le revenu et le capital	10.000.000	13.945.030 17
1bis	Surtaxe sur le revenu pour 1921	11.000.000	
1 <i>ter</i>	Surtaxe sur le revenu pour les années 1919—1920	6.000.000	3.646.132 79
2	Redevance sur le toccage des mines	80.000	61.675 70
3	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	500.000	273.924 30
4	Impôt sur les cabarets	1.000.000	1.081.303 10
5	Eau-de-vie	400.000	2.740.999 63
6	Bière	700.000	1.029.739 60
7	Recouvrement des frais de poursuite	2.400	
8	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	1.000	
9	Extraits du cadastre	2.000	2.145 00
10	Recettes diverses	1.000	24.584 67
	Section II, Douanes.	29.686.400	22.805.534 96
11	Revenus de douane et impôts de consommation: a) Droits d'entrée	7.679.000	13.692.5u3
11 <i>bis</i>	Suppléments des revenus de douane etc	1.321.000	
12	Droits de statistque	1.000	78.419 80
13	Droits de passage sur la bière	p ^r mém.	429.752 56
14	Recettes diverses (droits d'entrepôt, amendes etc.)	40.000	



Articles	LIBELLÉ	Previsions pour 1921	Recettes effectuees
14hrs	Supplements des recettes diverses taxes perçues pour visa sur les passeports	360 000	_
	Contrar IVI	9 401 000	14 200 735 40
15	Section III — Enregistrement et domaines. Enregistrement	2 500 000	4 494 513 12
		200	143 40
16	Greffe		
17	Hypotheques	800 000	776 763 43
18	Successions	800 000	734 519 65
19	(entimes additionnels	10 000	52 337 48
20	Timbre	850 000	880 762 86
21	Faxes de transmission sur les titres des societes	1 375 000	2 308 742 14
22	Droits en sus et amendes en matiere de timbre, d'enregistrement etc	100 000	56 708 80
2 3	Amendes de condamnations diverses, dommages interets restitutions de droits fraudes, confiscations en numeraire	100 000	236 977 62
24	Recouvrement des frais de justice et remboursement de frais d'exe cution des commissions rogatoires transmises de l'etranger	30 000	32 922 2 5
2 5	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance	5 000	1 581 45
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau	35 800	32 020 30
27	Domaine forestier de l'Etat — Produit des ventes de bois et relaisse ment du droit de chasse	230 156	153 742 81
28	Frais de garde des bois des communes et des etablissements publics — remboursement des traitements des chefs de cantonnement	35 175	53 083 24
29	Ventes immobilieres	50 000	133 623 16
30	Ventes mobilières — ventes de reproducteurs	40 000	242 546 04
31	Id Produits des routes et autres ventes mobilieres	100 000	185 580 15
32	Cassage mecanique de Merkholtz — vente des sous produits	10 000	18 810 50
33	Produits des pepimeres et des pepimeres de vignes de l'Ttat	2 000	
34	Rentes des concessions mimeres	403 500	429 049 27
34618	Id — (Loi du 29 novembre 1913)	1 212 208	1 212 208 32
35	Locations	16 000	47 447 54
36	Frais de ventes immobilières	5 000	22 253 75



Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1921.	Recettes effectuées.
37	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	25.000	70.864 96
38	Taxes et annuités des brevets d'invention, etc	75.000	117.600 00
39	Assistance judiciaire et procédure en debet, recouvrements, etc	3.000	4.145 47
40	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes, frais de publication au Memorial des actes des sociétés commerciales, et recettes diverses	16.000	75.184 19
41	Impôt sur le chiffre d'affaires	p ^r mém.	_
	Section IV. — Postes, télégraphes et téléphones.	8.829.039	12.374.131 90
42	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	4.275.000	4.668.739 8
4 3	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	900,000	558.540 0 8
44	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes, y compris le service des horloges électriques, installations et abonnements	1.800.000	1.764.882 95
	Section V. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.	6.975,000	6.992.162 88
45	Produit du travail des détenus à Luxembourg 82.500 — à Diekirch 11.000	93.500	106.016 55
46	Recettes diverses du service économique	1.500	952 95
47	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires: 1.500 a) Aveugles 1.500 b) Sourds-muet 1.000 c) Dépôt de mendicité 2.500 d) Hospice du Rham 100.000 e) Maison de santé d'Ettelbruck 145.000	250.000	524.799 46
	Section VI. — Recettes diverses.	345.000	631.768 96
48	Part contributive des communes pour subvenir en partie au payement des pensions du personnel enseignant	58.500	114.585 79
49	Part (25%) incombant aux administrations communales dans le paiement des traitements et des indemnités de résidence du personnel de l'enseignement primaire	1.200.000	2.664.568_80
50	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et EschsAlz. dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis: minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingents des villes de Luxembourg et d'Esch-sAlz. dans les dé-		



Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1921.	Recettes effectuées.
	penses des lycées de jeunes filles; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celleci; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909)	139,000	217.705 05
51	Droit à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	20.000	23.700 00
52	Banque Internationale — traitement et indemnité de résidence du commissaire du Gouvernement	10.130	19.574 78
53	Versement à titre de participation aux produits des lignes exploitées dans le pays par la Direction générale des chemins de fer d'Alsace- Lorraine de Strasbourg	p⁵ mém.	_
54	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	28.570	30.644 68
55	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-Etat	80.000	132.987 83
56	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne	295,590	485,369 35
57	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15.000	_
58	Excédents de recettes de comptables extraordinaires	3.000	$79.682 74\frac{1}{2}$
59	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers	100	205 47
60	Vente de cartes agricoles	500	_
61	Ecole d'artisans — produit des fournitures faites pour compte tant de l'Etat que des communes	300	_
61bis	Vente de manuels de dessin	p ^r mém.	25 80
61ter	Emission de monnaie d'argent	p ^r mém.	_
614	Nouvelle émission de monnaie de billon	p ^r mém.	
62	Intérêts de fonds en dépôt	14.250	38.202 17
63	Minerval des élèves de l'école d'accouchement: frais d'entretien des femmes solvables admises à la maternité	4.000	645 J
64	Laboratoire bactériologique: 12.000 a) Produit des analyses 12.000 b) Service de l'inspection des viandes 2.500 c) Vente de vaccins et de sérums 1.000 d) Recettes du service public de désinfection 500	16.000	23.290 03
65	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	74.000	95.649 34
66	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	10.000	46.340 00



Articles	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1921.	Recettes effectuées.
·66bis	Remboursement des frais d'acquisition d'objets d'alimentation et de première nécessité	3,500.000	14.987.085 8
€.6 <i>ter</i>	5e subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch — produit de l'emprunt (loi du 19 mai 1914)	500.000	
664	Remboursement des avances faites aux exploitations commerciales d'éclairage placées sous séquestre	100.000	_
67	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24.000	312.266
68	Part contributive des villes de Luxembourg, Esch-sAlz. et Diekirch pour couvrir les frais d'administration des bourses du travail	10.584	40.520 7
69	Recettes nettes réalisées par le bureau économique — Office du combustible	300.000	1.000.000 (
70	Versement par le Gouvernement américain d'une indemnité pour la réfection de la voirie d'Etat	1.500,000	
71	Remboursement (solde) par le Royaume d'Italie en 1919, 1920 et 1921 des avances faites pour la protection des ressortissants italiens et dans l'intérêt de la légation Royale d'Italie pendant les années 1918, 1919 et 1920.	68.963	68.962 (
72	Remboursement à l'Etat d'avances consenties à des sinistrés de guerre	600,000	_
;;	Remboursement à l'Etat des avances faites aux compagnies des chemins de fer en exécution de la loi du 28 décembre 1920	p ^r mém.	
		8.572.487	20.352.012
	Total général des recettes	63.808.926	77.356.346
	Chapitre III. — RECETTES POUR ORDRE.		
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)		
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale	p ^r mém.	_
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché, y compris un restant de l'exercice 1919	531.446	_
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand- ducal	1.000.000	1.880.858
4	Postes — Remboursements aux Offices étrangers	450.000	44.695
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'exprès et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5.000	217.498
6	Chemins de fer à petite section, Emprunt dans l'intérêt de la con-		



Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1921.	Recettes effectuées.
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt. (Loi du 26 juin 1897)	232.102	248.207 50
7bis	Id. — Produits des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	45.528	45.528 00
8	Assurance-invalidité et vieillesse — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911)	250.000	250.000 00
9	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 28 juin 1911)	10.026.000	
10	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	482.807	482.916 65
	Total	20.178.250	3.169.705 10

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Chapitre II. — DÉPENSES.			-
	Section Ire.			
1	Excédent présumé des dépenses de l'exercice antérieur .	44.000.000		
	Section II. — Liste civile.			
2	Liste civile	200.000	200,000 00	200.000 00
	Section III. — Gouvernement.			
3	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'Etat, des Directeurs généraux et des Conseillers de Gouvernement	182.800	173.601 00	173.521 52
4	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	334.500	303.386 00	303.382 36
5	Frais de route et de séjour	3.000	1.870 55	1.734 36
6	Frais de bureau (impressions comprises), frais des services de nettoyage et de chauffage	93,800	133,598 20	133.588 48
6bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs (1917 à 1920)	41.200	41.200 00	38.052 94½
7	Bibliothèque	15.000	15.021 25	15.021 07
7bis	Id Restants des exercices 1918, 1919 et 1920	8.600	8.600 00	6.386 55
8	Frais de publication de la Pasinomie	5.000	5.000 00	5.000 00



=			Culdia	
Articles	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
9	Statistique :	75.500	75.428 00	52.530 23
10	Dépenses pour distinctions honorifiques	12.000	12.000 00	11.970 20
11	Dépenses diverses	1.500	3.495 00	3.193 80
	Section IV. — Chambre des députés.	772.900	772.900 00	744.381 51½
12	Chambre des députés	400,000	400.000 00	400.000 00
12bis	Id. — Restant de la session 1919 à 1920	95.000	95.000 00	90.000 00
	Section V. — Conseil d'Etat.	495.000	495.000 00	490.000 00
13	Conseil d'Etat	62,200	62.200 00	62.459 80
13bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	7.500	7.500 00	7.459 00
	Section VI. — Secrétariat de la Grance-Duchesse.	69.700	69.700 00	69.618 80
14	Traitement du secrétaire ; frais de bureau, frais de déplace- ment et autres	14.370	14.370 00	12.396 12
	Section VII. — Relations extérieures.			
15	Légations	100.000	90.952 17	76.399 32
15bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	9.759	9.759 00	9.758 77
16	Consulats	26.200	35.247 53	35.247 48
17	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	1.000	1.000 00	
18	Dépenses extraordinaires et imprévues résultant de la guerre, y compris les voyages à l'étranger	30.000	30.000 00	29.306 04½
18bis	Dépenses occasionnées par l'étude de la question de l'orientation économique du pays (Grédit non limitatif)	20.000	20.000 00	6.146 63
	Section VIII Justice.	186.959	186.959 00	$156.858 21\frac{1}{2}$
19	Traitements, suppléments de traitements et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire	712.000	698.904 55	673.667 04
20	Frais de bureau des justices de paix	7.000	15.789 95	15.789 10
21	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire.	20.000	20.000 00	14.895 75
22	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les biblio- thèques des barreaux comprises), frais d'éclairage et de chauffage	43,000	46.820 50	46.819 46



-	We have a subject to the subject tof			
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
22bis	Id. — Restants des exercices 1917, 1919 et 1920	19.800	19,800 00	19.649 17
23	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police et indemnité du personnel	12.000	12.000 00	11.875 00
24	Frais de route et de séjour	4.900	4.900 00	4.216 60
25	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400	400 00	
26	Remises des greffiers (Crédit non limitatif)	4.700	4.700 00	11 82
27	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres de tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté gd. du 17 février 1903, art. 31) et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité (loi du 6 mai 1911, art. 100), et en matière de louage de service des employés privés (loi du 31 octobre 1919) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 00	114.586 32
28	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes	30.000	30.000 00	29.765 25
28bis	Id Restant de l'exercice 1920	6.900	6.900 00	_
29	Huissiers audienciers, traitements des concierges	21.200	21.688 00	21.687 34
29bis	Huissiers. — Indemnités (Crédit non limitatif)	15.000	15.000 00	45.855 00
30	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit non limitatif)	p ^r mém.		
	Section IX, — Cultes.	996.900	996.900	998.817 85
	a) Culte catholique.			
31	Traitements du clergé	1.067.328	1.067,32800	1.027.701 24
32	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	7.000	7.000 00	5.600 00
33	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1re mai 1894, art. 4)	100	100 00	100 00
34	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'in- struction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'enseigne- ment primaire)	87.500	87.500 00	
35	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	34.300	34.300 00	32.262 12



<u> </u>				<u> </u>
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
36	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	6.000	6.000 00	6.000 00
37	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	1.000	1.000 00	1.000 00
38	Subside pour le culte catholique (y compris 2000 fr.) pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens); indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades	45,800	15.800 00	15.800 00
	b) Culte protestant.			
39	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg	5.853	5.853 00	5.802 36
40	Subsides	6,400	6.400 00	6.400 00
	c) Culte israëlite.			
41	Traitement du rabbin	6.438	6.438 00	6.302 40
42	Subside	1.500	1.500 00	1.500 00
		1.239.219	1.239.21900	1.108.46812
	Section X. — Corps de gendarmerie et des volontaires.			
43	Corps de gendarmerie et des volontaires	1.647.000	1.637,645 00	1.622.154 10
43bis	Id. — Restants des exercices 1918, 1919 et 1920	223.500	223.500 00	221.806 45
43ter	Subvention extraordinaire pour la masse d'habillement des sous-officiers et hommes du corps	50.000	50.000 00	50.000 00
44	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie, y compris un restant des exercices 1917-1920	97.000	106.355 00	101.954 00
44bis	Dépenses pour le logement des officiers français et le ca- sernement de la garnison française à Luxembourg et Esch-sAlz. — Primes pour la destruction des engins explosibles, y compris un restant de l'exercice 1920	116.500	116.500 00	115.997 70
44ter	Dépenses occasionnées par la grève dans le bassin minier (Crédit non limitatif)	125.000	125.000 00	97.837 97
		2.259.000	2.259.00000	2.209.75022
	Section XI. — Chambre des comptes.			
45	Traitements, indemnités de résidence et indemnités des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	78.500	76.268 00	76.259 98
45bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	24	24 00	. 24 00



<u> </u>	***************************************			
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
46	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et dépenses imprévues, y compris un restant d'exercice antérieur	2.800 81.324	5.032 00 81.324 00	5.032 00 81.315 98
	Section XII. — Recette générale.			
47	Traitements et indemnités du personnel; frais de contrôle; indemnités pour pertes de caisse, services extraordinaires et remplacement	44.900	45.169 69	45 .169 69
47bis	Id Restant des exercices 1919 et 1920	16.476	16.476 00	13.186 92
48	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, les frais de bureau, de chauffage, d'éclairage etc	15.000	15.000 00	10.000 00
49	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de payements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	200.000 00	127.311 47
49bis	Intérêts dus par l'Etat sur le compte-courant ouvert auprès de la Caisse d'épargne (Crédit non limitatif)	375.000	375.000 00	233.886 99
49ter	Dépenses diverses (indemnités, frais d'impression etc.) résultant de l'échange de la monnaie fiduciaire allemande et de la vérification des opérations (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	150.000 00	25.199 31
494	Dépenses occasionnées par l'étude des questions d'ordre financier (sans distinction d'exercice)	3.000	2.730 31	321 30
	Section XIII. — Contributions, directes, accises et cadastre.	804.376	804.376 00	455.075 68
50	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision, y compris un restant d'exercices antérieurs	775.000	771.957 16	766.084 40
50bis	Id Restants des exercices 1919 et 1920	32.759	32.759 00	32.758 37
51	Frais de route et de séjour	48.000	56.845 01	56.845 01
51bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	16.036	16.036 00	16.035 82
52	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	58.000	64.738 34	64.738 34
53	Renouvellement partiel des plans cadastraux	1.000	01	
54	Frais de bureau de l'administration des contributions, des accises et du cadastre, y compris les impressions et les instruments	75.000	62.743 93	62.681 43
54bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	11.891	11.891 00	11.874 71



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
55	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'Etat en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889 (Crédit non limitatif)	400.000	400.000 00	475.504 86
56	Expédition des rôles des contributions directes	7.500	11.693 44	11.693 44
56bis	Id Restants des exercices 1919 et 1920	1.447	1.447 00	1.446 52
57	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos	6.000	708 66	697 85
58	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes; resti- tution d'accises et d'autres droits (Crédit non limitatif).	450.000	150,000 00	1.447.42204
58bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	90	90 00	89 95
59	Dépenses diverses	1.000	688 70	688 70
59bis	Id. — Indemnités pour 1920 aux membres de la commis- sion spéciale d'évaluation des revenus agricoles	4.188	4.188 00	4.187 55
60	Indemnités à accorder du chef de la cessation de débits de boissons non lucratifs (Grédit non limitatif)	30.000	30.000 00	23,600 00
61	Service de jaugeage officiel, y compris les frais de location du service de la vérification des poids et mesures; service des compteurs d'alcool — dépenses diverses (sans distinction d'exercice)	6.000	8.124 75	8.109 12
	Section XIV. — Enregistrement et domaines.	1.623.911	1.623.911 00	2.984.458 11
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et expéditionnaires de l'Administration et du garde des domaines; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires ou remplacement des receveurs et conservateurs; indemnité du commis chargé du service de la bibliothèque à la direction. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du conseil du contentieux	150.000	157.702 31	155.464 91
62bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	4.577	4.577 00	4.575 451
.63	Frais de route et de séjour	400	801 92	801 92
63bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	914	914 00	913 10
64	Remises et suppléments fixes des receveurs (Crédit non limitatif)	105.000	105.000 00	169.788 44
65	Frais de bureau de la direction (impressions et livres compris), des inspecteurs, vérificateurs et receveurs	20.000	12.060 66	11.916 38



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Csédits après transferts,	Payements justifiés.
65bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	11.030	11.030 00	11.029 71
66	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables (Crédit non limitatif)	6.000	6.00n no	5.279 15
67	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en debet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en debet	20.000	31.651 71	31,650 51
67 bis	Id Restants des exercices 1919 et 1920	23.414	23.984 76	23.891 76
68	Restitutions (Crédit non limitatif)	1.700	1.700 00	35.628 031
68bis	Rétrocession à l'Etat d'une place à bâtir provenant de la ci-devant forteresse	17.133	17.133 00	17.132 30
69	Frais d'adjudication	12.000	13.641 40	13.641 40
69bis	Id. — Restants des exercices 1918, 1919 et 1920	9.065	9.065 00	7.690 62
70	Frais de vente d'immeubles	3.000	575 46	498 70
71	Plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	5.000	5.087 00	5.087 00
71bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	85	85 00	84 60
72	Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés etc., recouvrés sur les condamnés (Crédit non limitatif)	1.000	1.000 00	679 47
73	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile, et dé- penses de l'atelier	20.000	11.895 45	11.895 45
73bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	25.674	25.674 00	15.110 6 5
74	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine et y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 23,10	6.000	3.929 56	3.929 56
74bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	3.918	3.437 24	3.314 10
74ter	Remboursement à l'Office d'achat et de répartition du produit des ventes de cuirs en 1919	232.288	232.288 00	232.287 28
744	Gratifications aux agents de la force publique du chef de la constatation des contraventions en matière d'affiches (art. 9 de la loi du 7 août 1920)	2.500	1.554 53 680.698 00	146 25 762.436 75
		680.698	080.098 00	102.430 75



===				
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits . après transferts.	Payements justifiés.
	I C. C. VV D			<u> </u>
	Sections XV. — Douanes.			
75	Dépenses du service de la douane	1.692.490	1.692.490 00	46.838 97
76	Gratifications et subsides à la caisse de secours des doua- niers en cas de maladie	14.000	14.000 00	
77	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dé- penses	40.000	40.000 00	
	Section XVI. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. Caisses de crédit agricole et professionnel.	1.746.490	1.746.490 00	46.838 97
78	Crédit foncier et Caisse d'épargne	295.590	295.590 00	245.346 42
79	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel (sans distinction d'exercice)	2.000	2.000 00	1.410 58
	Section XVII. — Pensions.	297.590	297.590 00	246.757 00
80	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité et trimestres de faveur. Suppléments et augmentations de pensions. (Lois des 28 mars 1899, 23 mai 1904, 1er août 1913 et 28 mai 1919.) — Honoraires des médecins attachés à la Commission des pensions. (Crédit non			
	limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.00000	3.105.33514
81	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907	18.575	18.575 00	16.334 00
82	Secours et subsides permanents; suppléments à des pen- sionnaires nécessiteux	45.000	45.000 00	41.494 88
	Section XVIII. — Travaux publics. — Administration.	3.063.575	3.063.57500	3.163.164 02
83	Traitements et frais de bureau du personnel	317.000	317.000 00	314.048 48
84	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux com- munaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913)	13.000	13.000 00	12.800 00
85	Frais de route et de séjour	50.000	50.000 00	41.492 671
86	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	362.400	362.347 14	316.258 84
87	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	605.700	605.700 00	547.025 22
88	Primes de l'asssurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes et chemins repris	100.000	100.000 00	30.444 37
8bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	110.950	110.950 00	110.930 26



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
89	Subside à la masse d'habillement des cantonniers	35.000	35.052 86	35.052 86
	Section XIX. — Travaux publics. — Voirie.	1.594.050	1.594.050 00	1.408.05270
90	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage	1.400.000	1.400.00000	1.398.105 39
91	Transport des matériaux par auto-camions (Salaires des chauffeurs, entretien, réparations, matières de consommation et assurances)	175.000	175.000 00	174.289 55
92	Goudronnage de la grande voirie	p ^z mémoire	_	
93	Carrières et cassage mécanique de Merkholtz, y compris le transport à pied d'œuvre des produits	321.000	321.000 00	266,328 00
94	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversés des villes et autres localités	150.000	150.000 00	137.522 34
94bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg	600.000	600.000 00	200.000 00
95	Entretien des chemins repris par l'Etat, y compris les fournitures extraordinaires de pierraille et travaux sur divers lots de chemins repris	2.000.000	2.000.00000	1.979.56351
96	Transports des matériaux par auto-camions (salaires des chauffeurs, entretien, réparations, matières de consommation et assurances)	135.000	142.455 25	142.455 25
96bis	Chemin repris de Wiltz par Surré à la frontière belge; section de Nothum au poteau de Harlange, sans dis- tinction d'exercice	p ^r mémoire	_	
96ter	Mise en état de la grande voirie nécessitée par les dété- riorations causées par les transports militaires	1.500.000	1.492.54475	1.480,45379
964	Acquisition d'immeubles servant au remisage du matériel de l'administration des travaux publics	24.000	24.000 00	_
965	Construction et aménagement de bâtiments et hangars, servant au remisage du matériel de l'administration et d'habitation pour gardes-matériel	145.000	145.000 00	25.581 72
97	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie	675.000	675.000 00	650.832 07
98	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	25.000	25.000 00	763 75
99	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	15.000	19.234 45	19.225 95



		Crédits	· Crédits	Dovemorts
Articles.	LIBELLÉ.	pour 1921.	après transferts.	Payements justifiés.
100	Chemins de fer; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent	71.500	71.500 00	58,657 20
101	Prix des cartes de libre parcours en chemins de fer délivrées en 1921 aux membres de la Chambre des députés en exécution de l'art. 202 de la loi du 16 août 1919	18.000	19.760 00	19.760 00
102	Chemins de fer vicinaux: travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant au propriétaire des lignes, y compris les frais d'études définitives	125.000	132.050 00	132.009 54
102bis	Construction d'un nouveau bâtiment des voyageurs pour les chemins de fer vicinaux à Luxembourg-Gare, avec bureau de renseignements	p ^r mémoire		_
103	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses d'un service spécial organisé pour les besoins du Gouvernement et de l'administration des travaux publics (sans distinction d'exercice)	350.000	336.938 40	307.246 91
104	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres	20.000	20.000 00	19.992 00
105	Dixièmes retenus en garantie et dépense sur exercices clos	175.300	175.300 00	7.590 90
106	Dépenses diverses et imprévues	1.500	1.517 15	1.517 15
	Section XX. — Travaux publics — propriétés bâtics et autres.	7.926.300	7.926.300 00	7.021.895 02
107	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walfer- dange — part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien	15.000	15.000 00	15.000 00
108	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie; taxes d'eau	800.000	799.949 29	718.541 06
109	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations d'entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance	15.000	15.000 00	12.609 33
110	Travaux d'entretien de l'hôtel épiscopal	3.000	3.050 71	3.050 71
110bis	Agrandissement et appropriation de l'hôtel du Gouver- nement, acquisition d'immeubles etc., sans distinction d'exercice	p ^r mémoire	_	
110ter	Mise en état et appropriation du couvent américain au Limpertsberg	p ^r mémoire	_	



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921,	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
1104	Acquisition par l'Etat de la maison nº 6 du boulevard du Viaduc à Luxembourg. (Loi du 11 avril 1921)	260.000	260.000 00	256.427 19
1105	Acquisition par l'Etat de l'ancienne abbaye d'Echternach. (Loi du 11 avril 1921)	450.000	450.000 00	449.805 10
1106	Acquisition par l'Etat de l'immeuble de la Caisse d'épargne sis rue Aldringer à Luxembourg. (Loi du 11 avril 1921)	300.000	300.000 00	291.211 83
111	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations	334.000	331.732 00	277.859 32
112	Entretien des monuments historiques	12.000	12.000 00	8.800 00
113	Embellissements dans diverses parties du pays	18.000	20.268 00	20.268 00
114	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	5.000	5.000 00	827 37
115	Dépenses diverses et imprévues	1.500	1.500 00	65 62 1
115 <i>bis</i>	Dépenses occasionnées par l'étude du projet de création par l'Etat d'une centrale électrique (Ueberlandzentrale)	15.000 2.228.500	15.000 00 2.228.500 00	15.000 00 2.069.465531
	Section XXI. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.	2.240.300	2.240.500 00	2.009.400 008
116	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	15.000	15.000 00	10.000 00
117	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenues en garantie	15.000	15.000 00	15.000 00
117bis	Id. — Exécution de travaux de chômage	p ^r mémoire		
117ter	Id. — Acquisition d'immeubles en 1920	33,000	33.000 00	32.410 80
118	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à			20 000 00
	bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie	83.000	20.000 00 83.000 00	$\frac{20.000\ 00}{77.410\ 80}$
	Section XXII Mines.	09.000	103.000 00	17.410 00
119	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau	68.250	68.250 00	67.565 39
120	Frais de voyage	9.600	9.600 00	6.327 31
121	Cadastre du terrain minier de la zone concessible; rectification et entretien de l'abornement. — Dépenses diverses et imprévues; opérations géodésiques	3,000	3.000 00	500 00
		80.850	80.850 00	74.392 70
	Section XXIII. — Fonds communal.			
122	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après Jes dispositions de la loi du 8 août 1907,	500,000	500,000 00	500.000 00



122bis Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. fer. 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5 %, do opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve (Crédit non limitatif). 2,000 000 2,000,000 00 2,000,000 00 Section XXIV. — Travaux communaux. 2,000 000 2,000,000 00 2,000,000 00 Section XXIV. — Travaux communaux. 2,500,000 00 2,500,000 00 2,500,000 00 Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des latrines d'école avec dépendances, à l'exception des l'actroit de maisons d'école avec dépendances, à l'exception des l'actroit de maisons d'école avec dépendances, à l'exception de l'actroit des projets de contrôle des constructions communales, vous projets de conduites d'eau intercommunales, ainsi que de la survoit d'eau construction de projets de conduites d'eau intercommunales, ainsi que de la survoit d'eau intercommunales,			-		
des art. fer. 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5% à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve (Crédit non limitatif) Section XXIV. — Travaux communaux. 2.000 000 2.000.000 00 Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école avec dépendances	Articles.	LIBELLÉ.	1 1 1 1 1 1 1 1 1	après	
Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de leurs dépendances	122bis	des art. fer, 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5 % à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve (Crédit non limitatif)	l 		500,000 00
d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de leurs dépendances		Section Axiv Travaux communaux.	ļ 		-
de maisons d'école avec dépendances, à l'exception des latrines d'école, ainsi que de logements pour le personnel enseignant	123	d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de	55.000	55.600 00	55.600 00
d'Esch-sAlz. (Loi du 19 mai 1914)	124	de maisons d'école avec dépendances, à l'exception des latrines d'école, ainsi que de logements pour le personnel	55.000	54.947 76	51.400 00
tion de l'octroi, en conformité de l'art. 5 de la loi du 26 mars 1920, y compris un excédent de 87.500 fr. de l'exercice 1920	124bis	Subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch-sAlz. (Loi du 19 mai 1914)	500.000	500.000 00	500.000 00
personnel du service de contrôle des constructions communales, y compris un excédent de 392,25 fr. de l'exercice 1916	124ter	tion de l'octroi, en conformité de l'art. 5 de la loi du 26 mars 1920, y compris un excédent de 87.500 fr. de	237.500	237.500 00	237.500 00
service agricole chargés de l'étude et de la confection de projets de conduites d'eau communales ou intercommunales, ainsi que de la surveillance des travaux d'exécution de ces projets; salaires aux chefs-ouvriers occupés aux travaux géodésiques et géologiques (chômage, nivellement, sondages etc.) à effectuer dans l'intérêt de de l'étude des projets de conduites d'eau intercommunales, notamment dans les Ardennes	125	personnel du service de contrôle des constructions com- munales, y compris un excédent de 392,25 fr. de l'exer-	1.400	2.448 24	2.448 24
126bis Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rou-leau à vapeur pour la voirie vicinale 19.100 21.400 00 21.400 00 27 Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif) 74.000 74.000 00 94.440 02 28 Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique 10.000 10.300 00 10.300 00	125bis	service agricole chargés de l'étude et de la confection de projets de conduites d'eau communales ou intercom- munales, ainsi que de la surveillance des travaux d'exé- cution de ces projets; salaires aux chefs-ouvriers occupés aux travaux géodésiques et géologiques (chômage, nivellement, sondages etc.) à effectuer dans l'intérêt de de l'étude des projets de conduites d'eau intercommu-	9.000	8.004 00	7.323 89 <u>1</u>
127 Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif) 19.100 21.400 00 21.400 00 21.400 00 128 Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique 10.000 10.300 00 10.3	126	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux	125.000	121.800 00	117.806 50
service d'incendie (Crédit non limitatif) 74.000 74.000 00 94.440 02	126bis	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rou- leau à vapeur pour la voirie vicinale	19.100	21.400 00	21.400 00
blique	127	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif)	74.000	74.000 00	94.440 02
$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	128				
			1.086.000	1.086.00000	$1.098.21865\frac{1}{2}$



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXV. — Dette publique.			
129	Annuités et frais	500.000	500.000 00	498.404 54
130	Service de l'emprunt de 1916; remboursement de titres et payement des intérêts (Loi du 11 août 1916)	1.292.980	1.292.980 00	359.146 46
131	Service de l'emprunt de 1919: remboursement de titres et payement des intérêts et autres dépenses y relatives d'exercices antérieurs (Loi du 13 août 1919)	4.887.620	4.887.620 00	2.682.91945
131 <i>bis</i>	Service des Bons du Trésor: payement des intérêts et autres frais (Loi du 13 août 1919) (Crédit non limitatif)	2,000.000	2.000.000 00	2.000.000 00
131 <i>ter</i>	Dépense pour la frappe de pièces de monnaire d'argent. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs	7.000	7.000 00	7.000 00
1314.	Dépenses concernant la frappe d'une nouvelle monnaie de billon — Restant de l'exercice 1920	17.000	17.000 00	16.986 89
1315.	Remboursement resp. retrait de la monnaie de billon (Crédit non limitatif)	200.000	200.000 00	
132	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif)	16.000	16.000 00	12.361 17
133	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite sesction	232.102	232.102 00	232.102 00
133 <i>bis</i>	Remboursement au profit du fonds spécial des chemins de fer vicinaux du produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	45.528	45.528 00	45.528 00
133ter	Rentes de concessions minières dans l'intéret des chemins de fer vicinaux décrétés par la loi du 28 juin 1911	482.807	482.807 00	482.806 65
1334	5 ^{me} annuité pour le payement des intérêts et le remboursement de l'emprunt pour la construction des tramways intercommunaux du canton d'Esch-sAlz	119.300	119.300 00	
1335	5 ^{me} annuité pour le payement des intérêts et le rembourse- ment de l'emprunt contracté dans l'intérêt de la voirie de l'Etat dans le canton d'Esch-sAlz	76.350	76.350 00	_
1336	Restant disponible des rentes de concessions minières octroyées par la loi du 29 novembre 1913	408.751	408.751 00	
	Section XXVI, Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.	10.285.438	10.285.438 00	6.337.255 16
134	Traitements des commissaires et des secrétaires de district et des expéditionnaires, indemnités des employés sta- giaires, frais de bureau des commissaires, indemnités			į



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	et frais de voyage du contrôle de la comptabilité com- munale et création d'une bibliothèque aux commissa- riats; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des réformes; loyer des bureaux des commissariats de Luxembourg et de Dikirch; dépenses imprévues	110.000	109.189 43	101.087 82
135	Frais de route et de séjour des commissaires	6.500	6.837 62	6.837 62
136	Contrôle des caisses et de la comptabilité des communes et des établissements publics, — Traitements et frais de déplacement des contrôleurs spéciaux attachés à la direction générale de l'intérieur (Loi du 6 avril 1920)	22.500	22.972 95	22.972 95
137	Suppléments de traitements aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	16.000	16.000 00	12.157 71½
138	Part de l'Etat dans les suppléments de traitements accor- dés aux employés communaux en exécution de la lei du 20 juin 1919 sur les droits et devoirs des employés com- munaux (Crédit non limitatif)	150,000	150.000 00	130.722 23
139	Part contributive de l'Etat dans le payement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 ac ût 1912, concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux (art. 25, al. 4 et art. 41) (Crédit non limitatif)	36.000	36.000 00	160.323 58
139bis	Contribution de l'Etat dans le payement des frais incom- bant à un certain nombre d'employés communaux, anciens fonctionnaires ou agents temporaires de l'Etat, aux termes de l'art. 12 de la loi du 7 août 1912, sur la caisse de prévoyance des employés communaux (Crédit non limitatif)	2.000	2.000 00	76.162 33
139ter	Restitution des retenues versées au Trésor par d'anciens fonctionnaires de l'Etat qui, avant passé au service d'une commune ou d'un établissement public, ont effectué ou effectueront le rachat des années de services antérieures pour la computations de leur pension, restitution qui, toutefois, n'aura lieu qu'à concurrence des sommes déboursées ou à débourser pour ce rachat (Cré-			
	dit non limitatif)	1.000	$\frac{1.000\ 00}{344.000\ 00}$	232 81
	Section XXVII Administration des eaux et forats.	344.000		510.497 051
140	Traitements du personnel; frais de voyage et de bureau des agents; dépenses imprévues	100.000	99.006 55	89.894 24
141	Suppléments de traitements pour ancienneté de service des préposés	10.500	10.500 00	9.104 15
142	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers	3.000	3.000 00	2.859 25
143	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux	5.500	3.643 45	3.543 45



جد نے	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O			
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
144	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement des terrains vagues; amélioration et transformation des haies à écorce	29.500	32.350 00	32.350 000
145	Reconstitution d'un domaine forestier de l'Etat, des communes et des établissements publics	100.000	100.000 00	15.048 18
146	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de cul- ture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat par les gardes préposés au triage	97.000	97.000 00	82.977 74
147	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers, indemnités et frais de voyage de l'agent chargé des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière. — Subventions aux préposés stagiaires (art. 22 de l'arrêté gd. du 14 novembre 1911)	10.000	10.000 00	4.850 72
148	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers.	25.000	25.000 00	25.000 00
	•	380.500	380.500 00	${265.627.73}$
	Section XXVIII, — Service sanitaire.			
149	Collège médical: frais de déplacement; visite des pharmacies, etc., y compris un restant de l'exercice 1919.	20.000	20.000 00	49.163 2 5
150	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement	24.500	24.500 00	22.866 00
151	Ecole d'accouchement; — indemnités du personnel; — entretien des malades et des élèves; — achat de trousses pour les élèves sortantes; — cours de récapitulation — frais; — dépenses diverses, y compris un restant de l'exercice 1920	66.000	76.428 30	76.428 30
152	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes et renouvelle- ment des trousses à l'usage de ces personnes, y compris un restant de l'exercice 1919	15.000	20.049 11	20.048 59
153	Subsides à des sages-femmes, y compris les cotisations des sages-femmes affiliées à l'assurance-invalidité et vieil- lesse, ainsi que les rentes payées aux anciennes sages- femmes		. · 	·
154	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclarations de maladies épidémiques	2.000	2.000 00	826 50
155	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but.	100.000	82.000 00	59.133 23
155bis	Part du Grand-Duché dans les frais de l'office internatio- nal d'hygiène publique	2.000	2.000 00	-



Articles.	LIBELLÉ.	Grédits pour 1921,	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
156	Fournitures de désinfectants à des indigents; achats de sérums curatifs et de vaccin, y compris un restant de l'exercice 1919	6.000	6.000 00	3.133 55
157	Subside à l'Union antialcoolique	750	750 00	
158	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger	35.000	39.453 38	39.453 13
159	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection	22.000	19.150 09	19.150 09
160	Cours pour gardes-malades; — protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; prophylaxie des maladies évitables et dépenses diverses	5.000	5.000 00	1.800 00
161	Prophylaxie antituberculeuse, y compris un restant de l'exercice 1920	35.000	34.985 00	34.984 95
162	Menues dépenses	500	681 52	680 68
	Section XXIX. — Etablissement thermal et hydrothéra- pique de Mondorf-Etat.	333.750	333.750 00	297.668 27
163	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc, y com- pris des restants d'exercices antérieurs	80.000	80.000 00	77.847 84
163 <i>bis</i>	Captage d'une nouvelle source, travaux d'amélioration aux installations de la conduite d'eau de l'établissement thermal	27.000	27.000 00	2.120 03
164	Frais d'exploitation y compris un restant d'exercices an- térieurs	369.600	369.600 00	344.592.45 <u>1</u>
	Section XXX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.	476.600	476.600 00	$424.560 \ 32\frac{1}{2}$
165	Traitements du personnel du service; indemnités des sur- numéraires	1.460.000	1.454.988 00	1.387,747 87
165bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	25	25 00	25 00
166	Indemnités pour services extraordinaires; frais de rem- placement d'employés et de facteurs en congé. — In- demnités à des aides temporaires, à des aides-facteurs et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires	548.000	548.000 00	491.951 54
166 <i>bis</i>	Id. — Restants des exercices 1918 et 1919	65.100	65.100.00	65.066 61
167	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	93.000	94.596 17	94.596 17



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
167bis	Id. — Restant des exercices 1919 et 1920	14,400	14.400 00	14.284 67
168	Traitements et indemnités des facteurs — Frais de rem- placement aux jours de repos	1.655.000	1.609.96935	1.544.271 11
169	Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci	88.000	88.971 23	88.971 23
169bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	1.000	1.000 00	902 50
170	Indemnités aux chemins de fer pour transports postaux; transport des dépêches et des colis	440.000	370.554 34	311.801 27
170bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	24.100	24.100 00	24.032 01
171	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphes et cartes postales: frais de bureau de la direction, des inspecteurs des perceptions de Luxembourg (gare et ville), Differ- dange et Esch-sAlz. et des bureaux ambulants et des relais.	201.500	275.825 33	275.825 33
171bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	34.200	34.200 00	34.187 33
172	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes .	52.000	52.000 00	52.000 00
172bis	Subside extraordinaire à la masse d'habillement des fac- teurs des postes	63.000	63.000 00	63.000 00
172 <i>ter</i>	Supplément pour la masse d'habillement	21.000	21.000 00	21.000 00
173	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville.	100.000	132.199 73	132.199 73
173bis	Id. — Restant de l'exercice 1920. — Mise en état du bâti- ment postal à Cap	15.000	15.000 00	14.438 92
173ter	Acquisition d'une automobile pour le service postal de Luxembourg-ville à Luxembourg-gare	14.110	14.110 00	14.108 00
174	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux interna- tionaux	2.000	6.371 47	6.371 47
175	Dépenses diverses et imprévues	24.400	22.365 73	22.365 73
175bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	1.475	1.475 00	1.472 12
176	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exer- cice)	440.000	448.058 59	448.058 59



les.		Crédits	Crédits	Payements
Articles.	LIBELLÉ.	pour 1921.	après	justifiés.
<u> </u>			transferts.	
176bis	Horloges électriques	10.000	10.000 00	5.010 45
•	Section XXXI. — Commission d'agriculture. — Service	5.367.310	5.367.31000	5.413.687 65
	agricole.			
177	Commission d'agriculture	3.500	3.586 66	3.586 66
177bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	1.612	1.612 00	1.611 00
178	Service agricole — traitements, frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau et acquisition d'instru- ments	229.613	229.526 34	218.043 00
178 <i>bis</i>	Restant de l'exercice 1919	993	993 00	992 85
	Restant de l'exercice 1919	995	995 00	992 03
179	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'in- stitut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice	2.500	2.500 00	2.500 00
179bis	Cotisation extraordinaire pour l'institut international			
	d'agriculture de Rome	3.750	3.750 00	3.750 00
:	Section XXXII. — Enseignement agricole.	241.968	241.968 00	230.483 51
180	Ecole et station à Ettelbruck	121.782	121.782 00	118.192 72
180bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	285	285 00	284 75
181	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole	8.000	8.000 00	7.700 00
182	Subside pour études agronomiques	7.000	7.000 00	6,600 00
183	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Ettelbruck et à Luxembourg. — Organisation de conférences et de cours ambulants dans le pays	25.000	25.000 00	7.326 15
183 <i>bis</i>	Id. — Restant de l'exercice 1918	49	49 00	48 05
105068		162.116	$\frac{49\ 00}{162.116\ 00}$	140.151 67
!	Section XXXIII. — Amélioration des races d'animaux domestiques.	102.110	102.110 00	140.101 07
184	Primes pour l'amélioration de la race chevaline	100.000	100.000 00	95.497 46
185	Acquisition de reproducteurs de la race chevaline (Intérieur et Etranger); frais d'acquisition et autres	_	_	_
186	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine	100.000	100.000 00	40.836 46
186 <i>bis</i>	Id. — Restants d'exercices antérieurs	4.733	4.733 00	4.732 45
187	Achat de reproducteurs des races bovine, porcine, et ca- prine (Intérieur et Etranger); prix d'acquisition et autres	100.000	100.000 00	94.788 40
188	Elevage du lapin et de la volaille	20.000	20.000 00	19.690 00



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Grédits après transferts.	Payements justifiés.
189	Encouragement aux sociétés d'élevage	20,000	20.000 00	18.000 00
190	Gréation d'un Stud-Book et d'un Herd-Book	20.000	20.000 00	13.087 80
	,	364.733	364.733 00	286.632 57
	Section XXXIV. — Police sanitaire du bétail.			
191	Traitements et indemnités des vétérinaires	43.000	43.000 00	41.537 46
192	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie etc.	15.000	15.000 00	14.793 87
192bis	Id Restants des exercices 1918 et 1919	19.095	19.095 00	19.094 03
192ter	Id Restant de l'exercice 1920	30,300	30.300 00	29.289 65
193	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail (Crédit non limitatif)	12.000	12.000 00	19.390 14
194	Secours du chef de perte ou d'abatage de bétail	50.000	50.000 00	49.576 66
195	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux (Grédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000	10.000 00	1.266 66
196	Acbats de vaccins, toxines, sérums et désinfectants. — Installations sanitaires à la frontière. — (Grédit non limitatif)	5.000	5.000 00	
	Section XXXV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.	184.395	184.395 00	174.948 47
197	Essais agricoles		_	
198	Confection de cartés agricoles pour les communes du Grand-Duché			
199	Construction de chemins d'exploitation et remembrement parcellaire, frais de mutation etc	400.000	97.853 65	93.941 72
199bis	Id Restant de l'exercice 1918	590	. 590 00	590 00
200	Travaux d'irrigation et d'assainissement	45.000	17.146 35	17.146 35
201	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux: dixièmes retenus en garantie	212.500	212.500 00	211.793 24
201bis	Travaux extraordinaire à exécuter au lit de la Sûre à Echternach	25.000	25.000 00	25.000 00
201 <i>te</i> r	Construction d'une digue le long de la Sûre près de Gir- terbach	25.000	25.000 00	24.999 75
		378.090	378.090 00	373.471 06



		* ac		
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXXVI. — Associations agricoles et horticoles.			
202	Encouragements aux sociétés locales agricoles	15.000	15.000 00	7.440 12
203	Encouragements aux sociétés de laiteries coopératives	40.000	40.000 00	2 1.667 31
204	Société générale d'apiculture. — Organisation de conférences et subventions	1.600	1.600 00	1.600 00
205	Fédération nationale d'horticulture du Grand-Duché, encouragement à l'arboriculture, à l'horticulture, à la culture maraîchère — établissement de champs de démonstration — encouragement à la création de jardins ouvriers.	34.000	34.000 00	8.842 67
206	Exécution de la convention phylloxérique internationale service phytopathologique — inspection d'horticul- ture	2.500	2.500 00	2.354 90
207	Organisation d'un congrès agricole et commercial avec exposition d'échantillons, semaine de motoculture et excursions démonstratives	p ^r mém.		.
208	Service météorologique	7.500	7.500 00	2.291 15
	Section XXXVII. — Vitteulture.	100.600	100.600 00	44.196 15
209	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque	4.000	6.109 40	6.075 25
209bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	2.386	2.386 00	2.385 47
210	Enseignement viticole — conférences et subsides pour études	11.500	7.914 00	7.500 00
211	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles; acquisition d'appareils de jaugeage et de nettoyage des fûts; alimentation des bibliothèques à l'usage des sociétés viticoles et des vignerons; frais d'exploitation et d'entretien des pépinières de Grevenmacher et de Remich, des vignes-modèles greffées de Remich et de Wormeldange; frais d'entretien des plantations de pieds-mères et de l'établissement de greffage de Remich; encouragement à l'iniative privée; ventes publiques et bars de dégustation	31.000	35.582 00	35.582 00
211 <i>bis</i>	Id. — Restant d'un exercice antérieur	40	40 00	39 02
212	Travaux de lutte contre le phylloxéra. — Exécution de la convention phylloxérique de Berne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30,000	30.000 00	71.608 12



				
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
213	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai 1905, concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxéra (sans distinction d'exercice)	30.000	30.000 00	29.298 70
213bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	44.283	44.283 00	44.282 70
214	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires	9.852	9.852 00	6.746 60
	Section XXXVIII. — Fondation Theisen à Givenich.	163.061	163.061 00	203.517 86
215	Rente due par l'Etat — loi du 3 avril 1893	2.000	2.000 00	2.000 00
	Section XXXIX. — Commerce et industrie.			-
216	Chambre de commerce	15.000	15.000 00	13.042 89
217	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902)	46.000	46.000 00	39.001 56
218	Bourse du travail	28.040	28.040 00	24.800 02
219	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les subsides pour études professionnelles (artisans, commerçants et ouvriers)	38.000	38.000 00	34.362 25
21 9bis	Participation de l'Etat dans les frais d'organisation d'une foire commerciale. Restant de l'exercice 1920	40.000	40.000 00	40.000 00
220	Commissions spéciales pour le petit commerce, le métier, les ouvriers et les employés privés, y compris un res- tant de fr. 38 de l'exercice 1918 (Crédit non limitatif).	40.000	40.000 00	34.297 26 <u>3</u>
221	Frais d'exécution de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes	2.500	2.500 00	1.551 50
221 bis	Bureau économique du GrDuché, Office du combustible	6.070	6.070 00	6.070 00
222	Développement du tourisme dans le pays	25.000	25.000 00	25.000 00
223	Commissariat de la Banque Internationale	10.430	10.130 00	10.129 56
224	Part du Grand-Duché dans les dépenses du bureau permanent pour l'exécution de la convention de Bruxelles du 5 mars 1902 sur le régime des sucres (sans distinction d'exercice)	_		
ı		250.740	250.740 00	$228.255 04\frac{1}{2}$
	Section XL. — Prévoyance sociale.			
225	Assurances ouvrières (exécution des lois des 31 juillet 1901, 5 avril 1902, 30 juillet 1909 et 8 mars 1919) et étude des questions sociales	192.810	192.810 00	121.055 18



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
222bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	60.000	60.000 00	59.013 61
225ter	Id. — Restant de l'exercice 1919	54.253	54.253 00	54.252 88
226	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse ; a) consignation à faire en exécution de l'art. 64 de la loi du 6 mai 1911, sur l'assurance-invalidité et vieillesse (fr. 250.000); b) prélèvement sur les rentes des nouvelles concessions minières en exécution de l'art. 2 de la loi du 2 juin 1914 (fr. 125.000)	477.995	477.995 00	375.000 00
227	Secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédirentiers nécessiteux de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents et de l'assurance-invalidité (Crédit non limitatif)	640.000	640.000 00	1.857.071 49
2 27bis	Paiements à titre d'avances de rentes-accidents et inva- lidité échues à l'étranger au profit de crédirentiers luxem- bourgeois habitant le Grand-Duché — régularisation de plusieurs ordonnances provisoires	49.200	49.200 00	47.497 63
	Section XLI Logements.	1.474.258	1.474.258 00	2.513.89079
228	Service des habitations à bon marché (loi du 29 mai 1906, art. 3)	39.040	39.040 00	33.573 72
229	Fonds des habitations à bon marché, y compris un restant de l'exercice 1920 de fr. 5.000	160,000	160.000 00	90.00 00
229bis	Acquisition de terrains destinés à la construction d'habi- tations à bon marché, participation à la souscription d'actions émises par les sociétés créées en vue de la con- struction d'habitations à bon marché, et primes de construction	1.000,000	1,000,000 00	927.050 00
229ter	Participation de l'Etat à des coopératives pour construc- tion d'habitations à bon marché et primes de construc- tion	350.000	350.000 00	348.200 85
2294	ld. — Restant de l'exercice 1920. — Aménagement d'ha- bitations privées au château de Walferdange. — Régu- larisation d'une ordonnance provisoire	25.000	25.000 00	25.000_00
	Section XLII. — Enseignement professionvel.	1.574.040	1.574.040 00	1.423.824 57
230	Ecole d'artisans Traitements, indemnités et dépenses de l'enseignement professionnel	189.000	195.792 75	194.458 76
231	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections et dépenses diverses	31.000	15.800 62	13.905 35
232	Id. — Frais du service intérieur	36.800	42.586 63	39.374 13
233	Id. — Bourses pour les élèves indigents	40.000	33.105 90	33.026 50



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
233 bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	1.650	1.650 00	1.650 00
234	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail, dépenses dans l'intéêrt de l'hygiène soclaire	4.500	5.394 10	5.394 10
235	Ecoles professionnelles et cours techniques pour adultes, y compris les subsides pour les élèves nécessiteux fréquentant ces écoles et cours, ainsi qu'un restant de 844 fr. de l'exercice 1918	62.000	70.620 00	70.619 53
236	Cous-conférences organisés par les unions des classes moyennes dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et du métier	35.000	34.950 00	34.591 10
237	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces écoles et cours	63.000	63.050 00	63.042 85
238	Bibiliothèques professionnelles	16.000	16.000 00	14.570 33
239	Bibliothèques professionnelles du plat pays	5.000	5.000 00	1.222 75
÷	Section XLIII. — Enseignement supérieur et moyen.	483.950	483.950 00	471.855 40
240	Gymnases de Luxembourg, de Diekirch et d'Echternach et Ecoles industrielles et commerciales de Luxembourg et d'Esch-sAlz. — traitements et indemnités	1.056.200	1.058.706 53	1.050.865 85
240bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	1.166	1.166 00	1.165 26
241	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement supérieur et moyen, frais de chauffage, y compris un restant d'exercices antérieurs	138.723	136.216 47	122.691 46½
241bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	10.400	10.400 00	10.018 46
242	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques	42.000	42.000 00	39.469 50
243	Bourses d'études ou de voyage en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg et aux autres établis- sements similaires du pays	750	750 00	
244	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases	19.000	19.000 00	19.000 00
245	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial	15.000	15.000 00	15.000 00
246	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examens et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif), y compris un restant de l'exercice 1919 de fr. 900	75.000	75.000 00	109.609 27
247	Bibliothèque nationale	21.670	21.670 00	21.670 00



		•		
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
248	Lycées de jeunes filles — dépenses de service (loi du 17 juin 1911)	167.300	167.300 00	163.486 58
248bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	2.134	2.134 00	2.133 29
249	Id. — Bourses en faveur d'élèves indigentes	9.000	9.000 00	9,000 00
	Section XLIV. — Enseignement primaire.	1.558.343	1.558.343 60	1.564.109 67½
250	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspec- teurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire	141.730	129.709 91	129.592 41
251	Ecoles normales — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses	113.200	97.677 04	97.677 04
252	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant	45.000	82.270 81	82.270 80
253	Subsides aux communes en faveur des cours postscolaires (art. 78 de la loi du 10 août 1912 et règlement du 21 septembre 1915)	342.000	342.000 00	342.000 00
254	Subsides d'écoles en faveur d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles et des cours postscolaires; achat de livres et de matériel d'enseignement	30.000	34.525 00	34.525 00
254bis	Subvention extraordinaire à la fédération des sociétés luxembourgeoises de gymnastique	15.000	45.000 00	15.000 00
255	Traitements et indemnités de résidence du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures (sans distinction d'exercice)	4.722.000	4.696.606 98	4.689.449 15
256	Primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 10 août 1912 et 11 août 1913 (sans distinction d'exercice)	112.000	103.909 86	103.683 30
257	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12.800	12.800 00	12.800 00
258	Bourses d'études aux élèves-institutrices	12.800	12.800 00	12.800 00
259	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales	30.000	30.000 00	30,000 00
259bis	Subsides aux élèves nécessiteux fréquentant les écoles primaires supérieures ou d'autres établissements de l'espèce, en vue de leur préparation à l'admission aux écoles normales	5.000	5.000 00	750 00
260	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pension	13.500	13.500 00	13.226 00



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
261	Institut des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel; subsides et dépenses pour cours aux enfants bègues	26.000	26.000 00	24.917 15
262	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses, y compris un restant de l'exercice 1919 de fr. 87	25.000	2 5.000 00	18.932 20
263	Etablissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant	8.575	8.575 00	7.381 64
264	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses	14.000	19.487 60	19.487 60
265	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf	28.000	40.495 80	40.495 80
266	Subsides à l'œuvre des colonies scolaires	4.500	4.500 00	4.500 00
2 66bis	Subside extraordinaire à l'œuvre des colonies scolaires pour le transfert et l'installation du Ferienheim au château de Walferdange	5.000	5.000 00	5.000 00
267	Subsides aux sociétés dites « Verein für Volks und Schulhygiene » et « Verein für Haus und Schule »	2.000	2.000 00	2.000 00
26 8	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédago- giques, conférences et cours de perfectionnement pour le personnel enseignant	25.000	25.000 00	24.807 08
269	Subside à la Société de l'art à l'école	1.000	1.000 00	1.000 00
270	Bibliothèque pédagogique	15.050	15.050 00	12.009 12
270bis	Impression, resp. refonte de manuels pour les écoles primaires supérieures et les cours postscolaires	15.000	16.237 00	16.237 00
	Costian VIV	5.764.155	5.764.155 00	5.740.541 29
a=.	Section XLV. — Arts et sciences.			
271	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires. — Subventions, indemnités et frais dans l'intérêt d'auditions et de conférences dans toutes les parties du pays, en vue de cultiver la musique et le chant, tant religieux que profane	35.000	35.000 00	34.760 00
272	Conservatoire de musique à Luxembourg	16.000	16.000 00	16.000 00
27 3	Subvention à la ville de Luxembourg pour dépenses im- prévues du conservatoire de musique	_	_	_
274	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	10,000	10.000 00	10.000 00



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
275	Encouragements aux études industrielles et artistiques	25.000	25.000 00	24.610 00
27 6	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger	25.000	25.000 00	17.650 00
277	Subside à la section historique de l'Institut	9.000	9.000 00	9.000 00
278	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	2.000	2.000 00	2.000 00
279	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	3.000	3.000 00	3.000 00
280	Rémunération du conservateur du Musée	7.736	7.736 00	7.735 56
281	Frais d'entretien des collections du Musée	7.000	7.000 00	7.000 00
281 <i>bis</i>	Acquisition d'armoires vitrées	14.000	14.000 00	14.000 00
282	Subside à la Société des Sciences médicales	2.000	2.000 00	2.000 00
282bis	Subvention éventuelle en faveur de l'organisation du 25e congrès des neurologistes et aliénistes de France et des pays de langue française (août 1921)	12.000	12.000 00	12.000 00
283	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois	3.500	3.500 00	3.500 00
284	Subside à la société « Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst»	3.000	3.000 00	3.000 00
285	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la pro- tection des œuvres littéraires et artistiques (sans dis- tinction d'exercice)	1.469	1.469 00	964 00
286	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés	1.650	1.650 00	1.650 00
	de i Etat que des societes	177.355	177.355 00	168.869 56
	Section XLVI. — Etablissements pénitentiaires.			
	A. Luxembourg.			
287	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire	4.650	4.650 00	4.141 00
288	Part contributive du Grand-Duché dans les frais d'admi- nistration de la Commission pénitentiaire internatio- nale (sans distinction d'exercice)	50	50 00	50 00
289	Traitements et indemnités	134.000	134.000 00	126.451 9 5
289bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	119	119 00	_



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
290	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert)	124.000	124.000 00	114.815 72
290bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	1.572	1.572 00	118 50
291	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.) et traitement médical du personnel	589.000	564.196 00	558.425 75
291 <i>bis</i>	Id. — Restants d'exercices antérieurs	62.200	62.200 00	58.433 81
292	Dépenses relatives au travail dans les maisons de déten- tion (matières premières, outils, machines, réparations, salaire promérité par les détenus etc.)	70.000	94.804 00	94.765 45
293	Frais de bureau	2.500	2.500 00	1.192 55
293bis	Id. — Restants des exercices 1916 et 1918	360	360 00	
	B. Diekirch.	i		
294	Commission administrative — jetons de présence et in- demnité du secrétaire	1.500	1.246 00	1.076 00
295	Traitements et indemnités	20.000	20.254 00	20.253 70
296	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert)	21.000	21.000 00	19,298 48
296bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	213	213 00	212 50
.97	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.) et traitement médical du personnel.	25.000	25.000 00	18.449 26
297bis	Id Restant de l'exercice 1918	1.655	1.655 00	1.586 00
298	Dépenses relatives au travail des détenus	10.000	10.000 00	4.006 65
299	Frais de bureau	1.000	1.000 00	359 75
299bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	30	30 00	30 00
	Prisons cantonales.			
300	Installations, réparations, ameublement — frais d'en- tretien et de nourriture des détenus, etc. (Loi du 14 février 1900)	8.000	8.000 00	4.407 40
	·	1.076.849	1.076.849 00	1.028.074 47



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XLVII. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.			
	A. Maison de santé d'Ettelbruck.			
301	Traitements et émoluments fixes	67.500	76.422 30	75.021 64
302	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901; indemnités de logement et indemnités pour service de nuit (Crédit non susceptible de transfert)	200.500	191.561 47½	171.658 44
303	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréations, distractions, etc. à offrir aux malades, etc.); uniforme et traitement médical du personnel. (Crédit non limitatif)	955.000	955.000 00	942.302 75
303bis	Dépenses dans l'intérêt de la réorganisation de la maison de santé — restant de l'exercice 1920	1.280	1.280 00	1.280 00
304	Menucs dépenses	1.700	1.716 22½	1.716 221
	B. Hospice du Rham.			
305	Traitements	19.000	19.000 00	18.320 08
306	Indemnités fixes, indemnités de logement, d'habillement, etc. (Crédit non susceptible de transfert)	48.000	48.000 00	40.466 57
307	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrements, entretien des promenades et plantations, etc.), traitement médical du personnel. — Frais résultant de la mise en apprentissage des enfants et frais de contrôle des enfants placés	605.000	• 605.000 00	499.073 05 <u>1</u>
308	Matériel de bureau et d'école, y compris les frais de plu- sieurs excursions de la population scolaire. — Musée et bibliothèque soclaires	3.500	3.500 00	3.243 42
	Section XLVIII. — Blenfalsance publique.	1.901.480	1.901.480 00	1.753.082 18
309	Subsides extraordinaires aux communes pour des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale, y compris un restant de l'exercice 1918	175.000	175.000 00	115.235 93
310	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ou ailleurs	40.000	10.000 00	5.237 06
311	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers, secours urgents et secours de route. (Crédit non limitatif)	60.000	60.000 00	73.489 07



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
312	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif, et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs	250.000	250.000 00	396.103 35½
313	Remboursement des frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déter- miné (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897). (Crédit non limitatif,) y compris un restant d'exercices antérieurs.	70.000	70,000 00	72.559 76½
314	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsides à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger	40.000	40.000 00	27.452 25
315	Subsides à des œuvres de bienfaisance ou de solidarité sociale			
316	Secours aux sans-travail et subsides aux caisses de chômage (Crédit non limitatif)	1.200.000	1.200.000 00	1.233.708 641
317	Assistance publique — fourniture d'ouvrages, de bro- chures, d'imprimés et dépenses diverses	500	500 00	161 00
	Section XLIX, — Mutualités.	1.805.500	1.805,500 00	1.923.947 07½
318	Subsides aux sociétés de secours mutuels, frais de service de la commission supérieure d'encouragement	60.000	60.000 00	59.369 42
318bis	Subsides aux sociétés de secours mutuels pour combler les pertes d'intérêts (coupons) de valeurs étrangères dépré- ciées	5.000	5.000 00	5.000 00
319	Subside à la caisse de secours des facteurs des postes	5.000	5.000 00	5.000 00
320	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail. Frais d'études de la réorganisation de ces sociétés	30.000	30.000 00	25.297 51
321	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail, non affiliées à l'association générale	5.000	5.000 00	_
321bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	10.000	10.000 00	5.000 00
		115.000	115.000 00	99.666 93
800	Section L.	-a-		
322	Récompenses pour actes de dévouement	500	500 00	60 00



			Crédits	
Articles	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	après transferts.	Payements justifiés.
	Section LI Police générale et administrative.			
323	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (Loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3) (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	78.916 86
324	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (Loi du 4 décembre 1860, art. 2.) (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	62.042 00
325	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés	7.000	7.000 00	6.570 96
326	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des per- sonnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expul- sion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.000 00	4.283 51
327	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles	6.000	6,130 39	6.130 39
328	Subside dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles; conférences, publication d'un périodique, bibliothèque, distributions de nichoirs, etc	4.500	4.500 00	4.500 00
329	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux — Dépenses diverses	8.000	7.926 79	7.926 70
330	Subside à titre d'encouragement à la Société nationale coopérative des pêcheurs à la ligne	2.000	2.000 00	2.000 00
331	Subside à la société protectrice des animaux domestiques	1.000	1.000 00	1.000 00
332	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	15.000	14.942 82	14.890 50
333	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	10.000	10.000 00	8.560 00
334	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation; surveillance	5.000	5.000 00	2.729 95
334bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	1.160	1.160 00	1.158 40
	Section LII.	112.660	112.660 00	200.709 27
335	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs	20.000	20.000 00	19.998 39
335bis	Frais d'acquisition et de répartition d'objets d'alimenta- tion et de première nécessité (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000 000	7.000.00000	4.842.42673



				
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
335ter	Id. — Restant de l'exercice 1915	1.525	1.525 00	1.525 00
3354	Frais d'exécution des arrêtés pris dans l'intérêt du ravi- taillement et de la défense d'exportation	45.000	45.000 00	44.987 37½
3355	a) avances du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus résultant de faits de guerre, subsides dans l'intérêt des mesures de sécurité prises en vue de prévenir ces accidents, et autres dépenses qui s'y rattachent			
	b) avances urgentes à faire à des sujets luxembourgeois indigents sinistrés de la guerre à l'étranger. 250.000	1.250.000	1.250.00000	131.592 193
3356	Dépenses dans l'intérêt du service consulaire chargé des intérêts des sujets autrichiens et hongrois dans le Grand-Duché	10.000	10.000 00	10.000 00
335 7	Indemnité de renchérissement aux fonctionnaires et em- ployés de l'Etat pour 1921 (Crédit non limitatif)	20.000.000	20.000.000 00	20.317.631 86
3358	Indemnité de renchérissement aux fonctionnaires et pen- pensionnaires de l'Etat — Restants des exercices 1916, 1917, 1918 et 1919 (Crédit non limitatif)	583.000	583.000 00	4.120.69005
3359	Avance de crédit pour entreprises communales d'éclairage placées sous séquestre, (sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 00	58.139 05
33510	Commission pour l'étude de la revision des tarifs et des conditions de contrats communaux de gaz et d'électricité; mise sous séquestre d'usines défaillantes. — Frais occasionnés et indemnités aux membres de la commission, (sans distinction d'exercice)	45,000	15.000 00	7.391 53
33511	Mise en application du statut des cheminots; subvention des compagnies exploitant les lignes à section étroite (Crédit non limitatif)	300.000	300.000 00	376.666 88
33512	Avance au personnel des chemins de fer en exécution de la loi du 28 décembre 1920 (Crédit non limitatif)	6.300.000	6.300.000 00	6.370.750 00
33513	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses de la Société des Nations	380.000	380.000 00	337,668 25
33514	Allocation d'une indemnité de renchérissement aux em- ployés communaux (Crédit non lunitatif)	1.845.000	1.845.000 00	2.393.20879
		37.849.525	37.849.525 00	39.032.676 10



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
•	Section LIII. — Reports d'exercices précédents.			
336	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encores arrêtés par la loi		10.000 00	9.757 57
	b) Report des crédits restés disponibles au budget de 1918: à l'art. 125 — service de l'emprunt de 1916; remboursement de titres et payement des intérêts (Loi du 11 août 1916) » 778.114		778.114 00	611.912 00
	c) Reports des crédits restés disponibles au budget de 1919: à l'art. 934 — construction d'un chemin vicinal de Bigonville par le pont près du moulin de Bigonville à Boulaide, y compris les emprises et les douzièmes (Loi du 30 janvier 1917)	1.516.622	728.508 00	622,323 00
	art. 2) (Crédit non limitatif) » 17.400]		1.516.622 00	4 942 009 57
	Section LIV. — Travaux d'utilité publique.		1.010.022.00	1.245.552 51
337	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	150.000	150.000 00	92. 245 42
337his	Déviation de la route de Luxembourg à Hesperange au Dernier Sol et établissement d'un passage supérieur, y compris les dépenses à faire pour l'acquisition des emprises et sans distinction d'exercice, troisième crédit.	p ^r mémoire		
337ter	Route d'Useldange à Oberpallen — reconstruction du pont sur l'Attert à Useldange	p ^r mémoire	- -	_
3374.	Travaux d'amélioration et de réparation extraordinaires à exécuter sur les chemins de fer vicinaux	120.000	120.000 00	112 831 54
338	Mise en état de la voirie de l'Etat dans le canton d'Esch (sans distinction d'exercice)	250.000	250.554 00	250.553 14
338his	Id. — Report de l'art. 316 du budget de 1919	360.000	360.000 00	353.845 59
338ter	Reconstruction du passage inférieur du chemin repris d'Esch à Rumelange, au km. 2.595 de la ligne de Tétange-Langengrund (Loi du 11 août 1916)	290.000	290.000 00	230.683 44



		<u> </u>		
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits Fpour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
339	Mise en état des chemins repris par l'Etat	120.000	119.446 00	109.391 69
340	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux	250.000	247.003 18	211.145 49
340bis	Id. — Report de l'art. 318 du budget de 1919	103.000	105.996 82	105.996 82
341	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	345.400	345,400 00	160.561 22
342	Etablissement de la voirie sur le plateau Bourbon, y compris les dixièmes retenus en garantie (Lois des 16 mai 1904 et 8 août 1907)	p ^r mémoire		~
343	Etablissement de Mondorf-Etat — Reconstruction, aménagement, agrandissement des locaux et transformation des installations, y compris les prix des emprises et les frais d'études, (sans distinction d'exercice)	500.000	500,000 00	56.216 65
343bis	Id. — Reconstruction, aménagement, agrandissement des locaux et transformation des installations, y compris le prix des emprises et les frais d'études; régularisation de dépenses faites en 1920	34.384	34.384	34.383 34
344	Téléphones. — Création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique	2.700.000	2.700.00000	1.153.433 56
344bis	Id. — Report de l'art. 322 du budget de 1919	941.194	941,194 00	552.390 76
344ter	Acquisition en 1920 de l'immeuble P. Strauss à Redange- sAttert dans l'intérêt du service postal — Régularisa- tion d'une ordonnance de payement provisoire	65.644	65.644 00	
3 4 5	Exécution de travaux urgents de chômage (Crédit non limitatif)	5.000.000	5.000.00000	·
	Total général des dépenses	11.229.622	11.229.622 00 159.705.872 7 0	103.202,211 14
			,	
	Chapitre III. — DÉPENSES POUR ORDRE			
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)			
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale	p ^r mémoire		_
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché, y compris un restant de l'exercice 1919	531.446	531.446 00	531.445 87
		t	I	l



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1921.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal	1.000.000	1.000.00000	8.722.226 16
4	Postes — Remboursements aux Offices étrangers	150.000	150.000 00	44.695 43
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'exprès et bons pour réponses payées. — frais à avancer par les comptables	5.000	5.000 00	217.498 77
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'in- térêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 26 juin 1897)	7.455.367	7.455.367 00	
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt. (Loi du 26 juin 1897)	232.102	232.102 00	218.764 95
7bis	Id. — Produits des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	45.528	45.528 00	45.500 00
8	Assurance-invalidité et vieillesse — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911)	250.000	250.000 00	250.000.00
9	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'in- térêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du	10.000.000	40.000.000.00	
10	28 juin 1911)	10.026.000 482.807	10.026.000 00 482.807 00	26.016 00
	Total	20.178.250	20.178.250 00	10.056.147 18

BALANCE.

A. Recettes et dépenses ordinaires.

Recettes effectives y compris l'excédent de recette	s de l'exercice 1920 par fr. 63.160,63 Dépenses effectives	77.419.507 103.202.211	-
	Excédent de dépenses	25.782.704	$09\frac{1}{2}$
B. Recettes et d	épenses pour ordre.		
Recettes pour ordre y compris l'excédent de recett fr. 4.705.155,20	-	7.874.860 10.056.147	
	Excédent de dépenses	2.181.286	88

Luxembourg, le 24 juin 1925.

Le Directeur général des finances,

E. Schmit.



COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LES FONDS SPÉCIAUX DÉPOSÉS DANS LA CAISSE DE L'ÉTAT PENDANT L'EXERCICE 1921.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1920.	Excédent de dépense de l'exercice 1920.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1921.	Dépenses faites pendant l'exercice 1921.	Excédent de recette de l'exercice 1921.	Excédent de dépense de l'exercice 1921.
2	Centimes additionnels pour chemins vicinaux: a) ordinaires b) extraordinaires Impositions communales Fonds des dépenses communales.	359.168 22 155.308 19 4.791.119 59	— — 178.239 65 1		365.618 05 155.309 51 13.261.767 69 617.562 08	8.286.963 99	387.405 40 1
5 6	Cautionnements de toute nature Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés. Successions en déshérence non	23.293.790 86 892.900 00 4.979 53	_	8.846.153 09 ————————————————————————————————————	2.052.210 00 10.800 0		_
8 9 10 11	encore acquises à l'Etat Biens séquestrés Consignations et dépôts Masse des détenus	125.613 77 741 95 1.162.050 53 — 1.749 49	_ 	$\frac{-}{569.736}$ $\frac{569.736}{94.810}$ $\frac{694.810}{80.430}$	 307.776 37 94.810 09 80.430 54	_	
12 13	Postes. — Fonds pour mandats Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services Postes. — Droits de douane avancés	65.070.310 26 —		719.787.976 15 265.892.394 00	720.140.501 59 265.892.394 00 42 00	64.717.784 82	
	secours mutuel	11.389.875 00 176.926 00		3.839.475 00 107.005 51	1.711.175 00 4.492 94	13.518.175 00 279.438 57	
	Total	107.424.533 39	178.395 213	1.016.383.989 58	1.004.694.889 86	119.329.292 01	$394.054 \ 11\frac{1}{2}$

Luxembourg, le 24 juin 1925.

Le Directeur général des finances, E. SCHMIT



Loi du 22 novembre 1926, relative au règlement des comptes généraux de l'exercice 1922.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau etc., etc., etc.,

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le compte général des recettes et de dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1922 et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux. comptes dressés le 10 avril 1026 par Notre Directeur général des finances;

Vu les observations de la Chambre des comptes;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 5 novembre 1926 et celle du Conseil d'Etat du 12 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1922, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

A. Recettes et dépenses ordinaires.	Α.	Recettes	et	dépenses	ordinaires.
-------------------------------------	----	----------	----	----------	-------------

Recettes effectives fr	88.111.149 451/2
Dépenses effectives y compris l'excédent de dépenses de l'exercice 1921 par fr. 25.782.704,09½	119.264.681 13½
Excédent de dépenses fr	31.153.531 68
B. Recettes et dépenses pour ordre.	
Recettes pour ordre fr	1.795.892 60
Dépenses pour ordre y compris l'excédent de dépenses pour ordre de l'exercice 1921 par fr. 2.181.286,88	3.636.381 95
Excédent de dépenses	1.840.489 35
Art. 2. L'excédent de recettes, à la fin de l'exercice 1922, des fonds spéciaux déposé l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :	s dans la Caisse de
Impositions communales	9.360.955 76
Cautionnements de toute nature	37.114.817 28
Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	899.100 —
Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés	4.979 53
Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	125.613 77
Biens séquestrés	
Diens sequestres	741 95.
Consignations et dépôts	741 95. 1 469 951 67
Consignations et dépôts Douane. — Timbres adhésifs vendus	
Consignations et dépôts	1.469.951 67

Fonds communal

282.944 34



D'où il y a lieu de déduire l'excédent de dépenses de fonds :	
Centimes additionnels pour chemins vicinaux:	
a) ordinaires	6.449 83
b) extraordinaires	1 32
Fonds des dépenses communales	336.664 21
Masse des détenus	11.741 41
Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services	2.030.000
Postes. — Droits de douane avancés	29.277 18
	2.414.133 95
Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat de fr	136.407.821 43
Mondons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutous ceux que la chose concerne.	tée et observée par
Château de Fischbach, le 22 novembre 1926.	Charlotte.
Le Directeur général des finances.	Juliotte.

ANNEXE.

Compte général des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1922.

P. Dupong.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1922.	Recettes effectuées.
	Chapitre 1er. — RECETTES ORDINAIRES.		
	Section Ire. — Contributions directes et accises.		
1	Impôt général sur le revenu et le capital	9.000.000	12.298.207 36
2	Surtaxe sur le revenu	5.000.000	6.167.355 54
3	Redevance sur le toccage des mines	60.000	87.614 33
4	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	1.000.000	789.038 74
5	Impôt sur les cabarets	900.000	1.098.785 70
6	Eau-de-vie	1.500.000	7.661.841 01
7	Bière	800.000	981.761 25
8	Recouvrement des frais de poursuite	2.400	
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	1.000	



Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1922.	Recettes effectuées.
10	Extraits du cadastre	2.000	1.888 00
11	Recettes diverses	1.000	49.335 34
	Section II. — Douanes,	18.266.400	29.135.827.27
12	Revenus de douane et impôts de consommation: a) Droits d'entrée	8.180.000	27.486.217 73
13	Recettes diverses (droits d'entrepôt, amendes, etc.)	70,000	101.530 29
13bis	Suppléments des recettes diverses: taxes perçues pour visas sur les passeports	330.000 8.580.000	149.672 20 27.737.420 22
14	Enregistrement	3,000,000	4.254.210 17
15	Hypothèques	600,000	678.634 77
16	Successions	600.000	993.229 87
17	Timbre	600.000	1.631.995 68
17bis	Impôt du timbre sur les lettres de voiture etc	p ^r mém.	_
18	Taxes d'abonnement sur les titres des sociétés	2.000.000	2.250.408 26
19	Droits en sus et amendes en matières de timbre, d'enregistrement, etc.	50.000	60.796 81
20	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscations en numéraire	100.000	569.190 32
21	Recouvrement des frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	30.000	61.072 43
22	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	5.000	6.821 34
23	Fermage de la pêche et des passages d'eau	33.000	33,432 30
24	Etablissement piscicole d'Ettelbruck. — Vente d'alevins et de truitelles	1.000	_
25	Domaine forestier de l'Etat. — Produit des ventes de bois et relaissement du droit de chasse	213.804	126.387 83



Articles	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1922.	Recettes effectuées.
26	Frais de garde des bois des communes et des établissements publics; — remboursement des traitements des chefs de cantonnement	66.153	55.234 00
27	Ventes immobilières	25.000	206.541 27
28	Ventes mobilières — ventes de reproducteurs	85.000	73.776 86
29	Id. — Produits des routes et autres ventes mobilières	100.000	105.333 46
30	Cassage mécanique de Merkholz — vente des sous-produits	10.000	17.073 50
31	Produit des pépinières et des pépinières de vignes de l'Etat	2.000	
32	Locations	20.000	45.595 65
33	Frais de ventes immobilières	2.500	40.717 00
34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	30.000	68.734 09
35	Taxes et annuités des brevets d'invention, etc	80.000	91.390 00
36	Assistance judiciaire et procédure en debet, recouvrements etc	3.000	5.682 14
37	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes, frais de publication du Mémorial des actes des sociétés commerciales, et recettes diverses	40.000	55.212 93
38	Impôt sur le chiffre d'affaires	p ^e mém.	476.034 48
	Section IV. — Postes, télégraphes et téléphones.	7.696.454	11.907.205 16
39	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	5.000.000	4.684.854 70
40	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	600.000	662.913 07
41	Téléphones. — Abonnement, taxes et autres recettes, y compris le service des horloges électriques, installations et abonnements	2.200.000	1.980.562 37
	Section V. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.	7.800.000	7.328.330 14
	de sante a Liteibruck et etablissement des aveugles.	,	
42	Produit du travail des détenus à Luxembourg	93.500	127.356 45
4 3	Recettes diverses du service économique	3.000	2.075 59
44	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires: a) Aveugles	400.000	1.070.242 73
1	l		



Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1922.	Recettes effectuées.
	Section VI. — Recettes diverses.		
45	Part contributive des communes pour subvenir en partie au payement des pensions du personnel enseignant	58.500	481.731 61
46	Part (331/ ₃ %) incombant aux administrations communales dans le paiement des traitements et des indemnités de résidence du personnel de l'enseignement primaire (art. 4 de la loi du 9 août 1921 sur la revision des traitements)	2.748.250	3.078.322 04
47	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et EschsAlz. dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis: minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingents des villes de Luxembourg et Esch-sAlz. dans les dépenses des lycées de jeunes filles; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celleci; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909).	139.000	220.221 80 <u>1</u>
48	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	20.000	$22,200\ 00$
49	Banque Internationale. — Traitement et indemnité de résidence du commissaire du Gouvernement	19.556	19.555 20
50	Versement à titre de participation aux produits des lignes exploitées dans le pays par la Direction générale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine de Strasbourg	p ^r mém.	_
51	Versement par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	28.570	26.799 2 8
52	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-Etat	100.000	115.096 70
53	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne	485.000	483,119 08
54	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15.000	
55	Excédents de recettes de comptables extraordinaires	3.000	57.910 12
56	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers	100	<u>:</u>
57	Vente de cartes agricoles	500	3.490 83
58	Ecole d'artisans — produit des fournitures faites pour compte tant de l'Etat que des communes	300	_
5 9	Vente de manuels de dessin	p ^r mém.	97 50
60	Intérêts de fonds en dépôt	14.250	76.253 92
61	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité	4.000	23.596 97



Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1922.	Recettes effectuées.
61bis	Coopérative « Le Progrès ». — Remboursement		561.738 53
62	Laboratoire bactériologique: a) Produit des analyses	22.500	22.452 94
63	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	80.000	112.950 65
64	Part contributive des villes de Luxembourg, Esch-sAlz. et Diekirch pour couvrir les frais d'administration des bourses du travail	10.584	10.520 70
65	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	25.000	54.683 66
66	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24.000	343.882 80
		2.230.360	5.414.324 331
	Total général des recettes ordinaires	46.637.464	82.722.781 59½
•	Chapitre III. — RECETTES POUR ORDRE.	!	
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)	į.	:
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale	p ^r mém.	
2	Service à la frontière du Grand-Duché	p ^r mém.	_
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grandducal	1.000.000	_
4	Postes — Remboursements aux Offices étrangers	20.000	153.122 41
5	Télégraphes et téléphones — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'exprès et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	140.000	597.919 48
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 26 juin 1897)	7.455.367	
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt. (Loi du 26 juin 1897)	232.102	232.406 06
7bis	Id. — Produits des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	29.584	29.584 00
8	Assurance-invalidité et vieillesse. — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911)	250.000	300.000 00
9	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 28 juin 1911)	10.026 000	
10	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	482.807 19.635.860	482.860 65 1.795.892 60



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Chapitre II. — DEPENSES.			
	Section I ^{re} .			
1	Excédent des dépenses de l'exercice antérieur	66.000.000	<u> </u>	
	Section II Liste civile.			
2	Liste civile	200.000	200.000 00	200.000 00
	Section III. — Gouvernement.			
3	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'Etat, des Directeurs généraux et des Conseillers de Gouvernement	298.000	294.213 32	294.209 36
4	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	557.000	555.782 25	548.998 29
5	Frais de route et de séjour	3.000	1.080 92	1.042 65
6	Frais de bureau (impressions comprises), frais des services de nettoyage et de chauffage	118,800	125.280 51	125.247 61
6bis	Id. — Restants des exercices 1920 et 1921	15.610	15.610 00	15.423 42
7	Bibliothèque	45.000	15.000 00	14.996 70
7bis	Id. — Restants des exercices 1920 et 1921	1.432	1.432 00	1.430 61
8	Frais de publication de la Pasinomie	5.000	5.000 00	5.000 00
9	Statistique	109.900	109.900 00	107.596 41
10	Dépenses pour distinctions honorifiques	12.000	11.943 00	11.873 80
11	Dépenses diverses	1.500	2.000 00	1.997 21½
	Section IV. — Chambre des députés.	1.137.242	1.137.242 00	1.127.816063
12	Chambre des députés	510.000	510.000 00	410.000 00
12bis	Id. — Restant des sessions 1918 à 1919, 1919 à 1920 et 1920 à 1921	256,803	256.803 00	231.802 50
	Section V. — Conseil d'Etat.	766.803	766.803 00	641.802 50
13	Conseil d'Etat	67.000	67.000 00	61.580 90
	Section VI. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.			
14	Traitement du secrétaire ; frais de bureau, frais de déplace- ment et autres	24.500	24.500 00	21.710 20



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section VII. — Relations extérieures.			
15	Légations	110.000	110.000 00	91.778 791
15bis	Id. — Restauts des exercices 1918 et 1920	33.000	33.000 00	32.777 75
16	Consulats	32,000	32.000 00	21.948 82
16bis	Id. — Restants d'exercices autérieurs	51.676	51.676 00	51.673 19
17	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	1.500	1.500 00	
18	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Société des Nations	180.000	180.000 00	179.984 63
	Section VIII. — Justice.	408.176	408.176 00	378.163 18½
19	Traitements, suppléments de traitements et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire	1.250.000	1.250.00000	1.249.83848
19bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	624	624 00	624 00
20	Frais de bureau des justices de paix	7.000	7.899 60	7.899 10
21	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire	16.500	12.525 01	12.504 07
22	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques des barreaux comprises) et frais d'éclairage	36.000	35.717 39	34.391 19
22bis	Id. — Restants de l'exercice 1920	4.600	4.600 00	4.585 25
23	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police et indemnité du personnel	12.000	11.890 00	11.875 00
23bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	2.200	2.200 00	2.200 00
24	Frais de route et de séjour	4.900	4.493 50	4.479 10
24bis	Frais de bureau du greffier de la Cour et des greffiers des tribunaux d'arrondissement, y compris un restant de l'exercice 1921	2.670	2.670 00	2.633 25
25	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400	274 50	_
26	Remises des greffiers (Crédit non limitatif)	4.700	4.700 00	~
27	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres de tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté gd. du 17 février			



===				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Articles	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	1903, art. 31) et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité (loi du 6 mai 1911, art. 100), et en matière de louage de service des employés privés (loi du 31 octobre 1919) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 00	237.149 75
28	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspec- tion des viandes	31.000	34.000 00	33.995 50
29	Huissiers audienciers, traitements des concierges	32.500	33.500 00	32.922 46
30	Huissiers — indemnités (Crédit non limitatif)	45.000	45.000 00	35.650 00.
31	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit non limitatif)	p ^r mémoire		
		1.520.094	1.520.09400	1.670.747 151
	Section IX. — Cultes			
	a) Culte catholique.		1	
32	Traitements du clergé	2.089.750	2.089.75000	2.083.237 29
33	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	7.000	7.000 00	7.000 00
34	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1er mai 1894, art. 4)	100	100 00	100 00
35	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'in- struction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'en- seignement primaire)	87.500	87,500 00	79.613 15
36	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	61.647	61.647 60	61,294 80
37	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire .	6.000	6.000 00	6.000 00
38	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	1.000	1.000 00	1.000 00
39	Subside pour le culte catholique (y compris 2000 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spitituels des Italiens): indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades	15.800	15.800 00	15.650 00
	b) Culte protestant.			
40	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg	12.000	11.999 40	11.995 72

			C=6354=	
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
41	Subside	6.400	6.400 00	6.400 00
	c) ('ulte israélite.			
42	Traitement du rabbin	12.500	12.500 00	12.428 76
43	Subside	1.500	1.500 00	1.500 00
	Section X. — Corps de gendarmerie et des volontaires.	2.301.197	2.301.197.00	2.286,21972
44	Corps de gendarmerie et des volontaires	2.701.500	2.672.548 03	2.578.22342
44bis	Id. — Restants des exercices 1919, 1920 et 1921	7.670	7.670 00	3.266 93
45	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie, y compris un restant de l'exercice 1920	114.452	143.403 97	
	Section XI. — Chambre des comptes.	2.823.622	2.823.622 00	2.724.89373
46	Traitements, indemnités de résidence et indemnités des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	154.500	155.844 40	155.824 81
47	Frais de bureau (impression et bibliothèques comprises), frais d'éclairage et de nettoyage et dépenses imprévues, y compris un restant d'exercice antérieur de fr. 163	2.963	1.618 60	1.618 60
	Section XII. — Recette générale.	157.463	157.463 00	157.443 41
48	Traitements et indemnités du personnel; frais de contrôle; indemnités pour pertes de caisse, services extraordinaires et remplacement	82.300	82.230 00	81.961 07
48bis	Restant de l'exercice 1921	2.000	2.000 00	2.000 00
49	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, les frais de bureau, de chauffage, d'éclairage etc.	15.000	15.070 00	15.070 00
50	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de payements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200,000	200.000 00	167.752 89½.
51	Intérêts dus par l'Etat sur le compte-courant ouvert auprès de la Caisse d'épargne (Crédit non limitatif)	375.000	375.000 00	309.844 94
	Section XIII. — Contributions directes, accises et cadastre.	674.300	674.300 00	576.628 901
52	Traitements et indemnités diverses pour les fonction- naires et employés de l'administration, pour les mem- bres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision	1 300 000	4.277.577 33	1.277. 577.33
52his	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	15.551	15.551 00	15.550 07
02010	1 24. Moderate des exercices le le 60 1020	10.001	10.001 00	10.000 01



Articles.	LIBELLÉ.	Grédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
53	Frais de route et de séjour	60.000	65.361 09	65.361 09
53bis	Id. — Restants des exercices 1920 et 1921	10.552	10.552 00	10.552 00
54	Cadastre — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	58.000	62.379 40	62.379 34
55	Renouvellement partiel des plans cadastraux	1.000	_	_
56	Frais de bureau de l'administration des contributions, des accises et du cadastre, y compris les impressions et les instruments	50,000	63.213 90	63.213 90
56bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	10.093	10.093 00	10.092 20
57	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'Etat en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889 (Crédit non limitatif)	450.000	450.000 00	492.882 98
58	Expédition des rôles des contributions directes	7.500	10.922 15	10.922 15
59	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos	6.000	4.972 08	4.972 08
59bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	1.098	1.098 00	1.097 78
60	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes; restitution d'accises et d'autres droits (Crédit non limitatif)	150.000	150.000 00	2.344.15852
60bis	Id. — Restant de l'exercice 1919	88	88.00	87 40
61	Dépenses diverses	1.000	678 35	678 35
62	Service de jaugeage officiel, y compris les frais de location du service de la vérification des poids et mesures; service des compteurs d'alcool — dépenses diverses (sans dis- tinction d'exercice)	9.000	7.395 70	7.395 70
	,	2.129.882	2.129.882 00	·
63	Section XIV. — Enregistrement et domaines. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et expéditionnaires de l'administration et du garde des domaines; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires ou remplacement des receveurs et conservateurs; indemnité du commis chargé du service de la bibliothèque à la direction. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du conseil du contentieux	387.000	384.207 32	273.885 62



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
63bis	Id. — Restants des exercices 1919 et 1920	80	80 00	80 00
64	Frais de route et de séjour	400	1.481 40	1.180 15
65	Remises et suppléments fixes des receveurs (Crédit non limitatif)	118,000	118.000 00	264,843-26
66	Frais de bureau de la direction (impressions et livres com- pris), des inspecteurs, vérificateurs et receveurs	20.000	20.000 00	18.327 09
66bis	Id. — Restants de l'exercice 1920	1,905	1.905 000	1.904 20
67	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables (Crédit nou limitatif)	7,300	7.300-00	10.865 73
68	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la foi du 15 mars 1892, sur la procédure en debet en manière de faillite, et de la foi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en debet	70,000	70.969 78	70,969 78
68bis	1d. — Restants des exercices 1920 et 1921	79,573	79.573 00	68.697 80
69	Restitutions (Crédit non limitatif)	1.700	1.700 00	11.570 69
70	Frais d'adjudication exposés par l'administration des do- maines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	6.000	6.000 00	5,836 26
71	Frais de vente d'immeubles	1.500	1.500 00	4.083 70
72	Plantations et boisements sur les terrains des fortifica- tions; réparations urgentes exécutées par l'administra- tion des domaines	7.500	7.500 00	7.404 00
72bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	300	300 00	
73	Remboursements aux tiers intéressés des dommages- intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les con- damnés (Crédit non limitatif)	1.000	1.000 00	-
74	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile, et dépenses de l'atelier	20.000	22.041 50	22.041 50
74bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	16.033	16.033 00	16.032 75
75	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine	25,000	24.000 00	9.659 85
75bis	ld. — Restants d'exercices antérieurs	10.000	10.000 00	8.253 05



-				
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
]		<u> </u>	
76	Gratifications aux agents de la force publique du chef de la constatation des contraventions en matière d'af-			
	fiches (art. 9 de la loi du 7 août 1920)	2.500	2.500 00	297.50
		775.791	775,791 00	792.632 93
	Section XV Douanes.			
77	Dépenses du service de la douane	3.225.835	3.253.23086	3.401,88304
78	Gratifications et subsides à la caisse de secours des doua- niers en cas de maladie	14.000	44.000 00	14.000 00
79	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dé- penses	40.000	42.604 14	42.604 14
			3,309.835 00	
	Section XVI. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel.	0.000.000	10.000.000 00	3.100,101 (0
80	Crédit foncier et Caisse d'épargne	485.000	485.000 00	482.102 34
81	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole		2 000 00	21.0
	et professionnel (sans distinction d'exercice)	2.000	2.000 00	641 65
	Section XVII. — Pensions.	487.000	487.000 00	482.743 99
82	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité et trimestres de faveur. Suppléments et augmentations de pensions. (Lois des 28 mars 1899, 23 mai 1904, 1er août 1913, 28 mai 1919 et 9 août 1921.) — Honoraires des médecins attachés à la Commission des pensions. (Crédit			
	non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000,000.00	5.929.217.94
83	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907	18.575	18.575 00	15.626 00
84	Secours et subsides permanents; suppléments à des pen-	17 000		11 901 00
	sionnaires nécessiteux	$\frac{45.000}{4.063.575}$	45.000 00 4.063.575 00	44.384 00 5.989.227 94
	Section XVIII. — Travaux publics. — Administration.	4.003.375	4.003.575.00	3.909,227 94
	•			
85	Traitements et frais du personnel	582.630	582.630 00	554.372 92
86	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux com- munaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913)	13.000	13.000 00	12.800 00
87	Frais de route et de séjour	50.000	50.000 00	48.376 90
88	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	865.700	861.685 80	587.853 65
89	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	1.414.600	1.414.600 00	 1.091.187 23



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
90	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes et chemins repris	100.000	100.000 00	30.000 00
91	Subside à la masse d'habillement des cantonuiers	25.000	25.000 00	21.588 25
92	Frais d'adjudication d'entreprises de travaux publics, (sans distinction d'exercice)	10.000 3.060.930	14.014 20 3.060,930 00	14.014 20 2.360,193 15
	Section XIX. — Travaux publics — Voirie.		·	
93	Entretien des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage	1,500,000	1.529.17157	1.529.171 57
94	Transport des matériaux par auto-camions (voir art. 99 ci-après)		_	_
95	Goudronnage de la grande voirie	100.000	100.000 00	79.502 79
96	Carrières et cassage mécanique de Merkholtz, y compris le transport à pied d'œuvre des produits	300.000	300.000 00	294.155 19
97	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités	100.000	117.599 91	116.650 91
98	Entretien des chemins repris par l'Etat, y compris les fournitures extraordinaires de pierraille et travaux sur divers lots de chemins repris	2.000.000	2.000,00000	1.963.459 59
99	Transports des matériaux par auto-camions sur les routes et chemins repris (salaires des chauffeurs, entretien, réparations, matières de consommation et assurances)	390.000	390.000 00	388.878 68
100	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie	315,000	315.000 00	247.799 44
101	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	25.000	25.000 00	6.154 25
102	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	15.000	15.283 62	15.283 62
103	Chemins de fer; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent	109.500	109.500 00	103.423 34
103bis	Subvention aux exploitants des chemins de fer à petite section en exécution de la loi du 28 décembre 1920	650.000	662.583 66	662.583 66



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
104	Prix des cartes de libre parcours en chemins de fer déli- vrées en 1922 aux membres de la Chambre des députés en exécution de l'art. 202 de la loi du 16 août 1919	18.000	19.800 00	19.800 00
105	Chemins de fer vicinaux; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant au propriétaire des lignes, y compris les frais d'études définitives	125.000	125.072 49	125.072 49
106	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses d'un service spécial organisé pour les besoins du Gouvernement et de l'administration des travaux publics (sans distinction d'exercice	400.000	388.369 47	359.776 59
107	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres	20.000	20.588 00	20.585 25
108	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	131.000	80.531 28	42.718 65
109	Dépenses diverses et imprévues	1.500	1.500 00	1.308 90
	Section XX. — Travaux publics. — Propriétés bâties et autres.	6.200,000	6.200.00000	5.976.32492
110	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walfer- dange — part contributive de l'Etat dans les frais d'en- tretien.	15.000	15.000 00	15.000 00
111	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie; taxes d'eau	534.500	543.495 00	543.494 63 <u>1</u>
112	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations d'entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance	30.000	17.911 40	16.729 32
113	Travaux d'entretien de l'hôtel épiscopal	2.000	2.000 00	1.997 19
114	Frais de chauffage et d'éclairage pour les différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations	385.000	394.135 15	394.134 90
115	Entretien des monuments historiques	12.000	11.706 00	11.706 00
116	Embellissements dans diverses parties du pays	15.000	15.600 00	15.600 00
117	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	5.000	 52 45	37 85
118	Dépenses diverses et imprévues	1.500	100 00	0 62½
	Section XXI. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.	1.000 000	1.000.00000	998.700 52
119	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	15.000	15.000 00	15.000 00



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
120	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie	15,000	45.000 00	14.500 00
121	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie	45.000 45.000	45.000 00 45.000 00	45.000 00 44.500 00
	Section XXII. — Mines.	45.000	45.000 00	741.3007-007
122	Traitements et indenmités du personnel et frais de bureau	120.700	120.300 00	110.247 38
123	Frais de voyage	9,600	10.000 00	9.971 10
124	Cadastre du terrain minier de la zone concessible; restifi- cation et entretien de l'abornement. — Dépenses diverses et imprévues; opérations géodésiques	1.500	4.500 00	370-00
e e	Section XXIII. — Fonds communal.	131.800	131.800 00	120.588 48
125 126	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions de la loi du 8 août 1907	500.000	500.000 00	500.000 00
	des art. 1 ^{èr} , 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, remaniée par l'art. 7 de la loi du 28 mai 1921, sauf déduction d'une retenue de 5% à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve	2.000.000 2.500.000	2.000,000 00 2.500,000 00	2.000,000 00 2.500,000 00
	Section XXIV. — Travaux communaux.	2.300 000	2.300.00000	2.300.00000
127	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de leurs dépendances.	55,000	55.000 00	51,600 00
128	Subsides aux communes pour construction et réparation de maisons d'école avec dépendances, à l'exception des latrines d'école, ainsi que de logements pour le personnel enseignant	55,000	54.411 94	49.150 00
129	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du per- sonnel du service de contrôle des constructions com- munales	1.500	1.562 40	1.562 40
130	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux	125.000	424.956 66	122.456 66
131	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rou- leau à vapeur pour la voirie vicinale	22.200	22.769 00	22.769 00
132	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif)	80.000	80.000 00	111.564 80



				<u></u>
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Grédits après transferts.	Payements justifiés.
133	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité pu- blique	_		_
	Section XXV. — Dette publique.	338.700	338.700 00	359.402 86
134	Aunuités et frais (emprunt de 1894), y compris un restant de fr. 172,25 de l'exercice 1917	500.000	500.884 00	499.297 85
135	Service de l'emprunt de 1916: remboursement de titres et payement des intérêts (Loi du 11 août 1916)	1.292.980	1.292.096 00	1,236.055 20
135bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	29.138	29.138 00	29.138 00
136	Service de l'emprunt de 1919: remboursement de titres et payement des intérêts (Loi du 13 août 1919)	4.845.426	4.845.426 00	4.233.235 25
136 <i>bis</i>	Id. — payement des intérêts d'exercices antérieurs	1.241.900	1.241.90000	1.241.871 10
137	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif)	16.000	16.000 00	4.601 59
•	Section XXVI. — Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.	7.925.444	7.925.444 00	7.244.19899
138	Traitements des commissaires et des secrétaires de district et des expéditionnaires, indemnités des employés stagiaires, frais de bureau des commissaires, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale et création d'une bibliothèque aux commissariats; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des réformes; loyer des bureaux du commissariat de Diekirch; dépenses imprévues	166.400	166.400 00	162.821 81
139	Frais de route et de séjour des commissaires	6.500	6.500 00	6.410 35
140	Contrôle des caisses et de la comptabilité des communes et des établissements publics, — Traitements et frais de déplacement des contrôleurs spéciaux attachés à la direction générale de l'intérieur (Loi du 6 avril 1920).	44.000	44.000 00	43.219 64
141	Suppléments de traitements aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	16.000	16.000 00	41.013 67
142	Part de l'Etat dans les suppléments de traitement accordés aux employés communaux en exécution de la loi du 20 juin 1919 sur les droits et devoirs des employés com- munaux (Crédit non limitatif)	150.000	150.000 00	123.684 23
143	Part contributive de l'Etat dans le payement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux et des sages-femmes (art. 25, al. 2 et art. 41.) (Crédit non limitatif)	175.000	175.000 00	188.776 321



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
143bis	Contribution de l'Etat dans le paiement des frais de rachat des membres de la caisse de prévoyance, aux termes des art. 12 et 16 de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, sur la caisse de prévoyance des employés communaux et des sages-femmes (Crédit non limitatif)	100.000	100.000 00	35.089 77
143ter	Restitution des retenues versées au Trésor par d'anciens fonctionnaires de l'Etat qui, ayant passé au service d'une commune ou d'un établissement public, ont effectué ou effectueront le rachat des années de service antérieures pour la computation de leur pension, restitution qui, toutefois, n'aura lieu qu'à concurrence des			
	sommes déboursées ou à débourser pour ce rachat (Crédit non limitatif)	1.000	1.000 00	
	Section XXVII. — Administration des caux et forêts.	658.900	658.900 00	571.015 79½
144	Traitements du personnel; frais de voyage et de bureau des agents ; dépenses imprévues	160.700	160.700 00	136.485 26
145	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés	9.300	9,300 00	7.983 30
146	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers	3.000	3.000 00	$2.925\ 00$
147	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de cul- ture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat par les gardes préposés au triage	98.950	98,950 00	51.316 69
148	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers; indemnité et frais de voyage de l'agent chargé des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière. — Subventions aux préposés sta-	. i		
	giaires (art. 22 de l'arrêté gd. du 14 novembre 1911).	10.000	10.000 00	1.078 85
149	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers	25.000	25.000 00	25.000 00
	Section XXVIII. — Service sanitaire.	306.950	306.950 00	224.789 10
150	Collège médical: frais de déplacement; visite des pharmacies, etc	22.550	22.550 00	19.241 56
15 1	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement	24.500	24.500 00	24.461 94
152	Ecole d'accouchement; — indemnités du personnel; — entretien des malades et des élèves; — achat de trousses pour les élèves sortantes; — cours de récapitulation — frais; — dépenses diverses	60.000	70.281 10	• 70.281 10
153	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes et renou- vellement des trousses à l'usage de ces personnes	15.000	14.448 90	13.198 27



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts,	Payements justifiés.
154	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclarations de maladies épidémiques	2.000	2.000 00	334 50
155	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	50.000	39.932 50	37.414 12
156	Part du Grand-Duché dans les frais de l'office internatio- nal d'hygiène publique	2.000	2.000 00	
157	Fournitures de désinfectants à des indigents; achats de sérums curatifs et de vaccins	6.000	6.000 00	1,604 06
158	Subside à l'Union antialcoolique	750	750 00	_
159	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger, y compris un restant d'exercices antérieurs.	65.000	68.379 80	68.251 31
160	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection	26.500	23.457 70	23.336 37
161	Cours pour gardes-malades; — protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'oc- cupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; prophylaxie des maladies évitables et dépenses diverses	5.000	5.000 00	1.802 96
161 <i>bis</i>	Part contributive du Grand-Duché dans la constitution d'un fonds international destiné à combattre le typhus exanthématique en Pologne	p ^r mém.		_
162	Prophylaxie antituberculeuse, y compris un restant de l'exercice 1921	125.000	125.000 00	100.433 62
163	Menues dépenses	500	500 00	119 26
		404.800	404.800 00	360.479 07
	Section XXIX. — Etablissement thermal et hydrothé- rapique de Mondorf-Etat.			
164	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc	60.000	60.000 00	50.888 75
165	Frais d'exploitation, y compris un restant d'exercices antérieurs	220.800	220.800 00	186.498 96
	Section XXX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.	280.800	280.800 00	237.387 71
		1		
166	Traitements du personnel du service; indemnités des sur- numéraires	2.370.000	2.587.92037	2.561.425 79



es.		Crédits	Crédits	Payements
Articles.	LIBELLÉ.	pour 1922.	après transferts.	justifiés.
167	Indemnités pour services extraordinaires; frais de rem- placement d'employés et de facteurs en congé. — In- demnités à des aides temporaires, à des aides-facteurs et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires	845,000	634,116 20	606.412 50
167 <i>bis</i>	Id. — Restant de l'exercice 1920	105.000	405.000 00	104.870 06
168	Indemuités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	93,000	93.000 00	87.102 63
169	Traitements et indemnités des facteurs — Frais de rem- placement aux jours de repos	3.000,000	2.992.963 43	2.917.55980
170	Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci, y compris un restant de l'exercice 1921, dû à la majoration des loyers avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 1921	187.000	187.000 00	169.540 45
171	Indemnités aux chemins de fer pour transports pestaux; transport des dépêches et des colis	440.000	363.565 84	272.227 47
172	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville), Differdange et Esch-sAlz. et des bureaux ambulants et des relais	201.500	261.910 98	254.712 75
170r : .		4.900	4.900 000	
172bis	Id. — Restants des exercices 1915 à 1920	Ì		
173	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes .	125.000	125.000 00	125.000 00
174	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville	100,000	104.276 30	104.276 30
174bis	Id Restant de l'exercice 1920	36.560	36.560 00	36.484 40
175	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux interna- tionaux	3.000	10.970 13	10.970 13
176	Dépenses diverses et imprévues	24.400	28.476 75	28.176 75
176bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	2.301	2.301 00	2.299 92
177	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'excr- cice)	400.000	400.000 00	399.317 58
178	Horloges électriques	1.500	1.500 00	894 35
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	7,939,161	7.939,161 00	7.686.131 86



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXXI. — Commission d'agriculture. — Service agricole.			
179	Commission d'agriculture	3,500	3.748 71	3.597 46
179bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	680	680 00	562 20
180	Service agricole — traitements, frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau et acquisition d'instru- ments	378.000	377.751 29	356.101 66
181	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'insti- tut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907), (sans distinction d'exercice)	2.500	2.500 00	2.500 00
182	Cotisation extraordinaire pour l'institut international de Rome	3.750	3,750 00	3.750 00
-	O. C. VYVII .	388.430	388.430 00	366.511 32
	Section XXXII. — Enseignement agricole.			
183	Ecole et station à Ettelbruck	187.200	196.185 74	196.185 27
184	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole	8.000	8.000	8.000 00
185	Subsides pour études agronomiques	7.000	8.000 00	8.000 00
186	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Ettelbruck et à Luxembourg. — Organisation de conférences et de cours ambulants dans le pays	25.000	15.014 2 6	12.103 2 5
	Section XXXIII. — Amélioration des races d'animaux domestiques.	227.200	227.200 00	224.288 52
187	Primes pour l'amélioration de la race chevaline	100.000	100.000 00	86.488 35
188	Primes pour l'amélioration de l'espèce bovine	75.000	75.000 00	27.942 60
188bis	Primes pour l'amélioration des espèces porcine, ovine et caprine	75.000	75.000 00	15.918 50
189	Achat de reproducteurs des races porcine et caprine	25.000	25.000 00	
190	Elevage du lapin et de la volaille	20.000	20.000 00	20.000 00
191	Encouragements aux sociétés d'élevage	20.000	20.000 00	19.299 50
192	Création d'un Stud-Book et d'un Herd-Book	20.000	20.000 00	11.850 00
	Section XXXIV. — Police sanitaire du bétail.	335.000	335.000.00	181.498 95
193	Traitements et indemnités des vétérinaires	80.000	80.000 00	79.117 80



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
194	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc	45.000	20.000 00	18.709 89
195	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la pelice sanitaire du bétail (Crédit non limitatif)	12.000	12.000 00	34. 263 13
196	Secours du chef de perte ou d'abatage de bétail	50.000	50.000 00	50.000 00
196bis	Achat de vaccins, toxines, sérums et désinfectants. — Installations sanitaires à la frontière	5.000	·	_
197	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000 172.000	10.000 00 172.000 00	18.736 32 200.827 14
,	Section XXXV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'an-élioration et de curage des rivières.	li:		
198	Essais agricoles. — Restant de l'exercice 1921	159	159.00	158.95
199	Construction de chemins d'exploitation et remembrement parcellaire, frais de mutation etc.	100.000	92.365 70	92.051 20
200	Travaux d'irrigation et d'assainissement	25.000	32.634 30	32.634 30
201	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; dixièmes retenus en garantie	175.000	175.000 00	105.388 90
ļ	Sections XXXVI Associations agricoles et horticoles.	300.159	300.159 00	230.233 35
202	Encouragements aux sociétés locales agricoles	15.000	15.000 00	14.691 90
203	Encouragements aux sociétés de laiteries coopératives	30.000	30.000 00	26.605 28
204	Société générale d'apiculture. — Organisation de conférences et subventions	1.600	1.600 00	1.600 00
205	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture	25.000	21.000 00	20.728 50
206	Fédération nationale d'horticulture du Grand-Duché, encouragement à l'arboriculture, à l'horticulture, à la culture maraîchère — établissement de champs de démonstration — encouragements à la création de jardins ouvriers	25.000	29.000 00	28.848 65
207	Exécution de la convention phylloxérique internationale — service phytopathologique — inspection d'horti- culture	2.500	2.500 00	1.748 90
208	Service météorologique	7.500	7.500 00	2.737 50
j	%	106.600	106.600 00	96.960 73



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits	Crédits après	Payements
Ari		pour 1922.	transferts.	justifiés.
-	Section XXXVII Viticulture.			
209	Commission de viticulture – indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque	4.000	6.663 79	6.663 79
209bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	2.757	2.757 00	2.756 40
210	Enseignement viticole — conférences et subsides pour études	15.000	3.604 75	2.978 60
211	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture. — Sociétés viticoles: acquisition d'appareils et d'ustensiles pour la viticulture, bibliothèques, voyages d'études etc.	10.000	9.887 20	4.195 95
212	Entretien et frais d'exploitation des pépinières de vignes de Grevenmacher et de Remich; entretien des vignes modèles greffées sur pieds américains à Remich et à Wormeldange — Création de nouvelles vignes modèles — Frais d'exploitation de l'établissement de greffage à Remich; acquisition de sarments sélectionnés en vue de la production d'un vin de qualité	40.000	41.500 00	41.500 00
212bis	Agrandissement de l'établissement de greffage à Remich; agrandissement des pépinières de l'Etat en vue de la culture intensive de cépages américains pour la recon- stitution future du vignoble luxembourgeois	45.000	45.000 00	40.453 90
213	Phylloxéra — Exécution de la convention phylloxérique. — Travaux de lutte contre le phylloxéra	5.000	13.394 01	13.359 01
214	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai 1905, concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxéra	10.000	8.950 25	
215	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires	13.200 144.957	13.200 00 144.957 00	12.628 68 124.536 33
	Section XXXVIII. — Fondation Theisen à Givenich.	144.557	144.551 00	124.550 55
216	Rente due par l'Etat — loi du 3 avril 1893	2.000	2.000 00	2.000 00
	Section XXXIX. — Commerce et industrie.			
217	Chambre de commerce	15,000	15.000 00	13.691 80
218	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902)	73.000	67.644 01	66.907 94
219	Bourses du travail	36,200	42.757 55	42.757 39
220	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les subsides pour études professionnelles (artisans, commerçants et ouvriers)	46,000	35.598 44	35.198 44



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
221	Commissions spéciales pour le petit commerce, le métier, les ouvriers et les employés privés (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	32.012 48
222	Frais d'exécution de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes, y compris un restant de 838 fr. des exercices 1917, 1918 1919 et 1920	2.500	2.500 00	2.209 15
223	Développement du tourisme dans le pays	15.000	24.200 00	24,200 00
224	Commissariat de la Banque Internationale	19.556	19.556 00	19.555 20
	Section XL. — Prévoyance sociale.	232.256	232.256 00	236.532 40
225	Assurances ouvrières (exécution des lois des 31 juillet 1900 et 8 mars 1919, 5 avril 1902 et 20 décembre 1909) et étude des questions sociales	250.000	250.000 00	248.606 56
226	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse: a) consignation à faire en exécution de l'art. 61 de la loi du 6 mai 1911, sur l'assurance-invalidité et vieillesse (fr. 300.000): b) prélèvement sur les rentes des nouvelles concessions minières en exécution de l'art. 2 de la loi du 2 juin 1914 (fr. 125.000)	425.000	425.000 00	425.000 00
	Section XLI. — Logements.	675.000	675.000 00	673.606 56
20#				
227	Service des habitations à bon marché (loi du 29 mai 1906, art. 3)	60.922	60.922 00	58.837 64
228	Fonds des habitations à bon marché	126.000	126.000 00	126.000 00
	Section XLII, - Enseignement professionnel.	186.922	186.922 00	184.837 64
229	Ecole d'artisans. — Traitements et indemnités	347.000	346.531 00	344.797 24
230	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimenta- tion des collections et dépenses diverses	26.000	24.405 70	24.049 09
231	Id. — Frais du service intérieur	46.000	54:146 43	53.784 68 <u>‡</u>
231 <i>bis</i>	Id. — Restant de l'exercice 1920	9.115	9.115 00	9.114 23
232	Id. — Bourses pour les élèves indigents	40.000	32.362 87	32.147 50
233	Id. — Bourses de voyage au profit du personnel en- seignant et des élèves	5.000	5.007 00	5.007 00
234	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	4.900	5.028 00	4.882 70
235	Ecoles professionnelles et cours techniques pour adultes, y compris les subsides pour les élèves nécessiteux fréquentant ces écoles et cours	79.000	78.649 00	78.442 50



		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payement- justifiés.
235bis	Id. – Restant de l'exercice 1920	14.972	14.972 00	14.971 07
236	Cours-conférences organisés par les unions des classes moyennes dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et du métier	35.000	35.480 00	35,038 35
237	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces écoles et cours ainsi que les subsides pour études ménagères à l'étranger	95.000	93.040 00	93.039 25
0976.				ĺ
237bis	ld Restants des exercices 1920 et 1921	3.650	3.650 00	3.650 00
238	Bibliothèques professionnelles	16.000	19.550 00	19.549 60
239	Bibliothèques professionnelles du plat pays	5.000	5.000 00	4.978 00
		726.637	726.637 00	723.451 21½
	Section XLIII. — Enseignement supérieur et moyen.			
240	Gymnases de Luxembourg, de Diekirch et d'Echternach et Ecoles industrielles et commerciales de Luxembourg et d'Esch-sAlz. — traitements et indemnités	1.922 000	1.922.000 00	1.879.421 48
241	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement supérieur et moyen, frais de chauffage, y compris un restant de fr. 2464 de l'exer- cice 1920	135.290	135.290 00	122.516 82
241 <i>bis</i>	Id. — Restants d'exercices antérieurs	8.075	8.075 00	8.071 813
241ter	Subvention à l'association nationale des professeurs de l'enseignement moyen, dans l'intérêt de l'organisation du 4° congrès international de l'enseignement moyen à Luxembourg (août 1922)	8.000	8.000 00	8.000 00
242	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques	42.000	42.000 00	31.478 00
243	Bourses d'études ou de voyage en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg et aux autres établisse- ment similaires du pays	750	750 00 :	_
244	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases	19.000	19.000 00	19,000 00
	•	13.000	19.000 00	19.000 00
245	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial	15.000	15.000 00	15.000 00
246	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examens et autres frais y relatifs, y compris un restant de fr. 63 d'exercices antérieurs (Crédit non limitatif)	75.000	75.000 00	109.202 12
247	Bibliothèque nationale	29.440	29.410 00	29.409 10



				_ ·
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
248	Lycées de jeunes filles — dépenses de service (loi du 17 juin 1911)	275.100	275.100 00	260.784 64
248bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	1.600	1.600 00	1.596 88
249	Id. — Bourses en faveur d'élèves indigentes	9.000	9.000 00	9.000 00
	Section XLIV. — Enseignement primaire.	2.540.225	2.540,22500	$2.493.48085\frac{1}{2}$
25 0	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traîtements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire	206.330	206.330 00	191.657 83
251	Ecoles normales — traitements, indemnités, frais de burcau et dépenses diverses, y compris une somme de 9100 fr. de l'exercice 1921 ordonnancée provisoirement.	195.700	195.700 00	191.094 25
252	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant	60.000	70.102 74	70.102 74
25 2 bis	Id. — Restant de l'exercice 1921	26.197	26.197 00	26,196 66
253	Subsides aux communes en faveur des cours postscolaires (art. 78 de la loi du 10 août 1912 et règlement du 21 sep- tembre 1915)	352.000	352.000 00	352.000 00
254	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles et des cours postscolaires; achat de livres et de matériel d'en- seignement	33.000	33.345 00	33.306 00
255	Traitements et indemnités de résidence du personnel en- seignant des écoles primaires et primaires supérieures (sans distinction d'exercice)	8.203.000	8.165.978 03	8.125.29612
256	Primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 10 août 1912 et 11 août 1913 (sans distinction d'exercice)	112.000	112.000 00	105.058 32
257	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12.800	12.800 00	12.800 00
258	Bourses d'études aux élèves-institutrices	12.800	12.800 00	12.800 00
259	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales	30.000	30.000 00	30.000 00
260	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pension	13.500	13.500 00	13,306 50
261	Institut des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel; subsides et dépenses pour cours aux enfants bègues	48,000	48.000 00	39. 132 00



يحصنن			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
262	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses	25.000	25.000 00	18.610 75
263	Etablissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant	17.200	17.200 00	16.544 48
264	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses	14.000	20.275 90	20.275 90
265	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf	47,000	67.328 33	67.328 27
265 <i>bi</i> s	Id. — Restant de l'exercice 1921	4.725	4.725 00	4.724 86
266	Bibliothèque pédagogique	24.025	24.025 00	}
200	Dibnotneque pedagogique			20.584 02
	0.4. 373	9.437.277	9.437.27700	9.350.81870
	Section XLV. — Arts et seiences.			
267	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires. — Subventions, indemnités et frais dans l'intérêt d'auditions et de conférences dans toutes les parties du pays, en vue de cultiver la musique et le chant tant religieux que profanes	35.000	35.000 00	34.825 00
268	Conservatoire de musique de Luxembourg	16.000	16.000 00	16.000 00
269	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Lu- xembourg	10.000	10.000 00	10.000 00
269bis	Subside en faveur d'une représentation théâtrale à l'occa- sion du tricentenaire de Molière	2.000	2.000 00	
270	Encouragements aux études industrielles et artistiques	25.000	25,000 00	4.100 00
271	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger	25.000	25.000 00	2.400 00
272	Subside à la section historique de l'Institut	9.000	9.000 00	9.000 00
273	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	2.000	2.000 00	2.000 00
274	Subside à la société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	3.000	3.000 00	3.000 00
275	Rémunération du conservateur du Musée	14.616	14.616 00	14.616 00
276	Frais d'entretien des collections du Musée	7.000	7.000 00	7.000 00
277	Subside à la société des Sciences médicales	2.000	2.000 00	2.000 00



				-
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Grédits après transferts.	Payements justifiés.
	Subvention supplémentaire en faveur de l'organisation du 25 ^{me} congrès des neurologistes et aliénistes de France et des pays de langue française (août 1921)	1.500	1.500 00	1.000 00
278	Subside à la société des naturalistes luxembourgeois	3.500	3,500 00	3.500 00
279	Subside à la Société «Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst»	3.000	3.000 00	3.000 00
280	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la pro- tection des œuvres littéraires et artistiques (sans dis- tinction d'exercice)	1.469	1,469 00	906 00
281	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés	1.650	1.650 00	1.650 00
	Section XLVI. — Etablissements pénitentiaires.	161.735	161.735 00	114.997 00
	A. Luxembourg.			
282	Commission administrative, jetons de présence et indem- nité du secrétaire	4.650	- 4.650 00	3.830 00
283	Part contributive du Grand-Duché dans les frais d'adminis- tration de la Commission pénitentiaire internationale (sans distinction d'exercice)	50	50 00	50 00
284	Traitements et indemnités	236.000	236.000 00	222.361 39
285	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert)	177.400	177.400 00	177.252 73
286	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobiliers, médicaments, etc.) et traitement médical du personnel	539.000	537.896 95	411.589 73
286bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	10.500	10.500 00	10.480 37
287	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, salaire promérité par les détenus etc.)	70.000	71.076 25	71.075 90
288	Frais de bureau	2.500	2.526 80	2.526 80
	B. Diekirch.			
289	Commission administrative — jetons de présence et indem- nité du secrétaire	1.500	1.500 00	964 00
290	Traitements et indemnités	39.000	39.000 00	38.056 11
291	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert)	31.000	31.000 00	27.876 24



نستنسن				
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
292	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.) et traitement médical du personnel	20.000	20,000 00	14.533 00
293	Dépenses relatives au travail des détenus	10.000	10.000 00	3.000 00
294	Frais de bureau	750	750 00	379 50
	C. Prisons cantonales.			
295	Installations, réparations, ameublement — frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900)	8.000 1.150.350	8.000 00 1.150,350 00	5.987 35 989.963 12
	Hospice du Rham.		·	
	A. Maison de santé d'Ettelbruck.			
296	Traitements et émoluments fixes	155.000	155.000 00	151.787 02½
297	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art.2 de la loi du 8 juin 1901; indemnités de logement et indemnités pour services de nuit (Crédit non suscep- tible de transfert)	345.000	315,000 00	301.427 03
298	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréations, distractions, etc. à offrir aux malades, etc.); uniforme et traitement médical du personnel	880.000	880.000 00	772.859 101
299	Menues dépenses, y compris un restant de l'exercice 1920.	1.772	1.772 00	1.771 77
	B. Hospice du Rham.			
300	Traitements	37.500	66.237 70	64.663 70
301	Indemnités fixes, indemnités de logement, d'habillement, etc. (Crédit non susceptible de transfert)	105.000	76.262 30	74.886 07
302	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, cou- chage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrement, entretien des promenades et plantations etc.), uniforme, traitement médical du personnel. — Frais résultant de la mise en apprentissage des enfants et frais de contrôle des enfants placés	552.000	552.000 00	463.978 49
303	Matériel de bureau et d'école, y compris les frais de plu- sieurs excursions de la population scolaire. — Musée et bibliothèque scolaires	3.500	3,500 00	2.521 15
!		2.049.772	2.049.77200	1.833,89434



-	The state of the s			
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XLVIII. — Bienfaisance publique.			
304 -	Subsides aux communes pour des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale	50.000	50.000 00	49.987 06
305	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ou ailleurs	10,000	10.000 00	6.095 00
306	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'évènements imprévus; secours particuliers, secours urgents et secours de route	60,000	60.000 00	37.614 95
307	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif, et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs	300.000	300.000 00	446.092 07½
308	Remboursements des frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigenes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897). (Crédit non limitatif), y compris un restant d'exercices antérieurs.	60.000	60.000 00	68.040 29
309	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsides à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger	40.000	40.000 00	5.761 10
310	Assistance publique — fourniture d'ouvrages, de bro- chures, d'imprimés et dépenses diverses	500	500 00	86 00
		520 500	520.500 00	613.676 471
	Section XLIX. — Mutualités.			•
311	Subsides aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement	60.000	60.000 00	57.820 00
312	Subside à la caisse de secours des facteurs des postes	5.000	5.000 00	5.000 00
313	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail	30.000	30.000 00	29.972 10
314	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail, non affiliées à l'association générale	5.000	5.000 00	4.700 00
		100.000	100.000 00	97.492 10
	Section L.			
315	Récompenses pour actes de dévouement	500	500 00	
	l •			



سنسلب				
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section LI. — Police générale et administrative.			
316	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (Loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	188.964 11
317	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (Loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	188.961 33
318	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés	7.000	7,000 00	6.998 05
319	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la fron- tière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.000 00	8.657 91
320	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles	7.500	7.750 00	7.749 30
321	Subsides dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles; conférences, publication d'un périodique, bibliothèque, distribution de nichoirs, etc.	4.500	4.500 00	4,500 00
322	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux. — Dépenses diverses, y compris un excédent de francs 7935 de l'exercice 1921	19.950	19.700 00	19.602 38
323	Subside à titre d'encouragement à la société nationale coopérative des pêcheurs à la ligne	2.000	2.000 00	2.000 00
324	Subside à la société protectrice des animaux domestiques.	1.000	1.000 00	1.000 00
325	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	15.000	15.000 00	15.000 00
326	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	10.000	10.000 00	8.910 00
327	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation : surveillance	5.000	5.000 00	1.447 25
327bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	183	183 00	183 00
		125.133	125.133 00	453.943 33
	Section LII.			
328	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices an- térieurs	20.000	20.000 00	9.151 78



	the second secon			<u> </u>
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section LIII. — Reports d'exercices précédents.		1.5	
329	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi			
	budget de 1920: à l'art. 88ter. — convertissement de la chaussée empierrée en chaussée pavée entre Diekirch et le pont de la Blees . » 2.640 à l'art. 886 — prolongement du tramway électrique de la ville de Luxembourg jusqu'à Steinsel et Hollerich, part de l'Etat			
	dans la ville de Luxembourg » 570.800° à l'art. 91ter — chemin repris de Wiltz par Surré à la frontière belge: section de Nothum au poteau de Harlange,	8.187.005	8.487.005 00	1.480.711 86
	sans distinction d'exercice			
	Total des dépenses ordinaires	145.428.623	145,428,623	74.003.844.87
	RECETTES EXTRAORDINAIRES.	Prévision pour 192		Recettes effectuées.
1	Rentes des concessions minières	399.4	60	399.616 87
2	Id. — (Loi du 29 novembre 1913)	1.212.2	08 1	. 212.208 59
3	Emission de monnaie d'argent	p ^r mém.	-	<u></u>
4	Nouvelle émission de monnaies de billon	p ^r mém.		292.600 00
5	Remboursement des frais d'acquisition d'objets d'alimentation et de première nécessité	p ^r mém.	. .	460.148 43
6	Participation dans les dépenses d'établissement des tram- ways intercommunaux du canton d'Esch — produit de l'emprunt (loi des 19 mai 1914 et 9 août 1921)	7.646.6	70	<u> </u>
7	Remboursements à faire à l'Etat sur les allocations de chômage conformément à la loi du 6 août 1921] [300.00	00	42.363 97



r 1 1 1 5 1 1	*			· <u>.</u>		
Articles.	LIBELLÉ.	Prévisio pour 199		Recettes effectuées.		
8	Remboursement des avances faites aux exploitations commerciales d'éclairage placées sous séquestre	p ^r mén	ı.			
9	Remboursement à l'état d'avances consenties à des sinistrés de guerre	p ^r mém	•			
10	Remboursement à l'Etat des avances faites aux compagnies des chemins de fer en exécution de la loi du 28 décembre 1920	p ^r mén	p ^r mém.		2.481.43000	
11	Recettes nettes réalisées par le bureau économique — office du combustible	500.000 10.058.338		500.000 60 5.388.367 86		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Gouvernement.	Crédits pour 1922.	Créc apr trans	·ès	Payements justifiés.	
1	Recensement général de la population	60,000	60.000 00		57.105 78	
2	Recensement général du bétail	7.500	7.500 00		5.684 10	
3	Indemnités aux personnes chargées par les communes de fournir les données concernant l'état et le rendement des cultures	13.000	13.000 00			
4	Dépenses occasionnées par l'étude de la question de l'orien- tation économique du pays, y compris les voyages à l'étranger (Crédit non limitatif)	20.000	20.00	00 00	32.769 23	
5	Corps de gendarmerie et des volontaires. Subvention extraordinaire pour la masse d'habillement de sous-officiers et hommes du corps	_	_			
6	Dépenses pour le logement des officiers français et le caserne- ment des garnisons françaises à Luxemborug et à Esch- sAlz., y compris un restant des exercices 1920 et 1921	150.000	150.00	00 00	149.536 85	
	Chambre des Comptes.					
7	Acquisition d'une nouvelle machine à calculer et réparation de la vieille machine	5.000	5.00	00 00	1.816 67	
	Recette générale.			ĺ		
8	Dépenses occasionnées par l'étude des questions d'ordre financier (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.00	0 00	4.890 15	
9	Contributions directes. Frais de renouvellement du répertoire général des propriétaires fonciers	p ^r mémoire				



	972			
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Travaux publics.			
10	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg	400.000	400.000 00	400.000 00
11	Chemin vicinal de Bigonville à Boulaide — rechargement.	20.000	20.000 00	19.999 75
12	Mise en état de la grande voirie nécessitée par les détério- rations causées par les transports militaires	1.000.000	1.000,000 00	980.841 70
12bis	Prolongement du tramway électrique de la ville de Luxem- bourg jusqu'à Hollerich-Bonnevoie et Neudorf — part de l'Etat	430.000	430.000 00	
1 3	Construction et aménagement de bâtiments et hangars, servant au remisage du matériel de l'administration et d'habitation pour les gardes-matériel	145.000	114.198 85	109.284 06
14	Construction d'un nouveau bâtiment des voyageurs pour les chemins de fer vicinaux à Luxembourg-gare, avec bureau de renseignements	p ^r mémoire	_	
15	Agrandissement et appropriation de l'hôtel du Gouvernement, acquisition d'immeubles etc., sans distinction d'exercice	p ^r mémoire		
15bis	Acquisition d'une maison sise rue Munster à Luxembourg- Grund, dans l'intérêt de l'agrandissement des établisse- ments pénitentiaires	7.680	7.680 00	7.679 67
16	Mise en état et appropriation du couvent américain au Limpertsberg	p ^r mémoire		<u>-</u>
1,7	Dépenses occasionnées par l'étude du projet de création par l'Etat d'une centrale électrique (Ueberlandzentrale)	15.000	45.801 15	45.755 08
18	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse — Exécution de travaux de chômage	p ^r mémoire	_	
	Travaux communaux.			
19	Participation dans les dépenses d'établissement des tram- ways intercommunaux du canton d'Esch-sAlz. (Lois des 19 mai 1914 et 9 août 1921) — Dernière subvention	7.646.670	7.646.670 00	1.464.283 73
20	Versement à la ville de Luxembourg du chef de l'abolition de l'octroi, en conformité de l'art. 5 de la loi du 26 mars 1920)	150.000	450.000 00	150.000 00
21	Frais de route et se séjour des employés techniques du service agricole chargés de l'étude et de la confection de projets de conduites d'eau communales ou intercommunales, ainsi que de la surveillance des travaux d'exécution de ces projets; salaires aux chefs-ouvriers occupés aux travaux géologiques (chômage, nivellement, sondages etc.) à			



بيسم				
Articles.	L T B E L L É.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	effectuer dans l'intérêt de l'étude des projets de conduites d'eau intercommunales, notamment dans les Ardennes	12.000	12.000 00	11.750 95
	Dette publique.			
22	Service des Bons du Trésor: payement des intérêts et autres frais. (Loi du 13 août 1919. (Crédit non limitatif)	2.000.000	2.000.00000	2.000.00000
22bis	Service des Bons du Trésor, émis en exécution de l'art. 1er de la loi du 6 août 1921, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1921: paiement des intérêts et autres frais (Crédit non limitatif)		1.580,000 00	1,076,966 83
22ter	Dépenses diverses (indemnités, frais d'impression etc.) résultant de l'échange de la monnaie fiduciaire allemande et de la vérification des opérations (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		5.000 00	15.611 13
23	Dépenses pour la frappe de pièces de monnaie d'argent. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mémoire		
24	Dépenses concernant la frappe d'une nouvelle monnaie de billon (sans distinction d'exercice)	17.000	17.000 00	16.678 59
24bis	Confection de bons de caisse de l'Etat; frais y relatifs et frais de contrôle des bons malpropres et délabrés, restant de l'exercice 1921	66.715	66.715 00	66.712 45
24ter	Frais de confection de titres de l'Emprunt 6% de 1922 (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	93.315 92
25	Remboursement resp. retrait de la monnaie de billon (Crédit non limitatif)	200.000	200.000 00	_
26	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section	232.102	232.102 00	232.102 00
27	Remboursement au profit du fonds spécial des chemins de fer vicinaux du produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	29.584	29.584 00	29.584 00
28	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer vicinaux décrétés par la loi du 28 juin 1911	482.807	482.807 00	482.806 65
29	6 ^{me} annuité pour le payement des intérêts et le rembourse- ment de l'emprunt pour la construction des tramways intercommunaux du canton d'Esch-sAlz	435.152	435.152 00	
30	6 ^{me} annuité pour le payement des intérêts et le rembourse- ment de l'emprunt contracté dans l'intérêt de la voirie de l'Etat dans le canton d'Esch-sAlz	76.350	76.350 00	<u> </u>
31	Restant disponible des rentes de concessions minières octroyées par la loi du 29 novembre 1913	92.899	92.899 00	_



	<u></u>			
Articles.	LIBELLÉ.	Grédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Administration des eaux et forêts.			
32	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux	5.500	5.500 00	50,00
33	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement des terrains vagues; amélioration et transformation de haies à écorce	35.000	39.591 78	39.591 78
34	Reconstitution d'un domaine forestier de l'Etat, des communes et des établissements publics		1.859.60222	1.859.45449
	Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.			
35	Travaux extraordinaires à exécuter au lit de la Sûre à Echternach	25.000	25.000 00	7.500 00
36	Construction d'une digue le long de la Sûre près de Girster- bach		25.000 00	18.967 42
	Agriculture.			'
37	Organisation d'un congrès agricole et commercial avec exposition d'échantillons, semaine de motoculture et excursions démonstratives	i	_	. —
	Viticulture.			
38	Création d'un Institut viticole	p ^r mémoire		_
	Commerce et industrie.			
39	Participation de l'Etat dans les frais d'organisation d'une foire commerciale	100,000	100.000 00	100.000 00
	Prévoyance sociale.			
40	Secours extraordinaires et suppléments de rentes aux crédi- rentiers nécessiteux de l'assurance-maladie, de l'assu- rance-accidents et de l'assurance-invalidité ainsi qu'aux bénéficiaires nécessiteux de rentes échues à l'étranger, y compris un restant d'exercices antérieurs. (Crédit non limitatif)		800.000 00	1.566.09549
	Logements.			
41	Dépenses résultant du fonctionnement des offices de conciliation et de la commission centrale du logement, y compris un restant de l'exercice 1921	10.000	10.306 01	8.049 06
42	Acquisition de terrains destinés à la construction d'habita- tions à bon marché et participation à la souscription d'ac- tions émises par les sociétés créées en vue de la construction d'habitations à bon marché	p ^r mémoire	_	



				
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
43	Participation de l'Etat à la construction d'habitations à bon marché par les communes et primes de construction	250.000	249.693 99	249.016 33
	Enseignement primaire.			
44	Subsides à l'œuvre des colonies scolaires	4.500	4.500 00	4.500 00
45	Subsides aux sociétés dites « Verein für Volks- und Schul- hygiene » et « Verein für Haus und Schule »	2.000	2.000 00	2.000 00
46	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédago- giques, conférences et cours de perfectionnement pour le personnel enseignant	45.000	45.000 00	34.850 00
47	Subside à la Société de l'art à l'école	1.000	1.000 00	1.000 00
48	Bibliothèque pédagogique: impression d'un supplément du catalogue	2.400	2.400 00	
49	Impression resp. refonte de manuels pour les écoles primaires supérieures et les cours postscolaires	20.000	20.000 00	17.123 00
49bis	Subside extraordinaire à la fédération des sociétés luxem- bourgeoises de gymnastique dans l'intérêt de l'organisa- tion de la 23 ^e fête fédérale qui aura lieu à Luxembourg, les 1 ^{er} , 2, 3 et 4 juillet 1922	25.000	25.000 00	25.000 00
49ter	Part de l'Etat dans les frais des réception et représenta- tion théâtrale offertes par la ville de Luxembourg à l'occasion de l'exposition d'art (Lorraine-Luxembourg)	2.500	2.500 00	2.500 00
	Arts et sciences.			
50	Musée: acquisition d'armoires vitrées	14.000	14.000 00	14.000 06
	Secours de chômage.			
54	Secours aux sans-travail et subsides aux caisses de chômage (Crédit non limitatif)	500.000	500.000 00	70.809 42
	Mutualités.			
52	Subsides aux sociétés de secours mutuels pour combler les pertes d'intérêts (coupons) de valeurs étrangères dépréciées	25.000	25.000 00	25.000 00
53	Création d'un établissement national d'assurance contre la perte de bétail	p ^r mém.	_	<u> </u>
	Dépenses diverses.			
54	Frais d'acquisition et de répartition d'objets d'alimenta- tion et de première nécessité (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	. <u> </u>	
55	Frais d'exécution des arrêtés pris dans l'intérêt du ravitaillement et de la défense d'exportation	10.000	10,000 00	9.995 42



	976			
Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
56	a) Avances du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus résultat de faits de guerre, subsides dans l'intérêt des mesures de sécurité prises en vue de prévenir ces accidents, et autres dépenses qui s'y rattachent	1.120.000	1.120.000 00	156.975 55
56bis	Allocation pour servir dans l'intérêt de l'œuvre de secours aux enfants russes atteints par la famine	100.000	100.000 00	100.000 00
56ter	Indemnité de renchérissement aux pensionnaires de l'Etat Restant de l'exercice 1920	10.559	10.559 00	9.734 37
564	Traitement et indemnité de renchérissement des employés temporaires en vertu de la loi du 13 mai 1919 — Restant d'exercices antérieurs	481	481 00	_
57	Avance de crédit pour entreprises communales d'éclairage placées sous séquestre (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000 00	7.946 60
58	Commission pour l'étude de la revision des tarifs et des conditions de contrats communaux de gaz et d'électricité; mise sous séquestre d'usines défaillantes. — Frais occasionnés et indemnités aux membres de la commission (sans distinction d'exercice)	p ^r mém.		_
58bis	Pri mes et indemnités aux fonctionnaires concourant à la réalisation d'économies sur les dépenses publiques, y compris un restant de l'exercice 1921	7.500	7.500 00	5.841 65
	Travaux d'utilité publique.			
59 ,	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	300.000	365.526 55	365.525 56
60	Déviation de la route de Luxembourg à Hesperange au Dernier Sol et établissement d'un passage supérieur, y compris les dépenses à faire pour l'acquisition des emprises (sans distinction d'exercice) troisi ème crédit	p ^r mém.		
61	Route d'Useldange à Oberpallen — reconstruction du pont sur l'Attert à Useldange	p ^r mém.	_	<u>:</u>
62	Mise en état et réfection de la voirie de l'Etat dans le can- ton d'Esch (sans distinction d'exercice)	500.000	379.852 15	216.923 77
62bis	Id. — Report de l'art. 316 du budget de 1920	164.326	164,326 00	119.370 20
63	Mise en état des chemins repris par l'Etat	150.000	117.592 05	104.026 35
64	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux	300.000	436.486 50	436.286 27



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
64bis	ld. — Report de l'art. 318 du budget de 1920	385.000	385.000 00	384.913 24
64ter	Travaux extraordinaires sur les chemins repris — restant de l'exercice 1919	18.038	18.038 00	18.037 80
644.	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins vicinaux	300.000	300.000 00	133.513 45
65	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	150.000	100.542 75	100.542 75
66	Etablissement de la voirie sur le plateau Bourbon, y compris les dixièmes retenus en garantie (Lois des 16 mai 1904 et 8 août 1907)	120.500	120.500 00	120.130 10
67	Ouverture d'une voie de communication entre Bettel et la station de Vianden par la vallée, territoire luxem- bourgeois. — 1 ^{er} crédit	250.000	250.000 00	<u></u>
68	Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'Etat	150.000	150.000 00	146.383 88
69	Etablissement de Mondorf-Etat. — Reconstruction, aménagement, agrandissement des locaux et transformation des installations, y compris les prix des emprises et les frais d'études, (sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.00000	4.251 97
70	Téléphones. — Création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique (sans distinction d'exercice)	800.000	800.000 00	146.436 77
70bis	Id. — Report de l'art. 322bis du budget de 1920 (service automatique)	2.604.003	2.604.00300	2.603,437 09
71	Postes Acquisition de deux wagons-poste	100.000	100.000 00	87.177 10
72	Extension du répartiteur automatique et imprévus	1.200.000	1.200.000 00	1.200.000 00
73	Installation du service douanier sur les nouvelles fron- tières	2.000.000	2.000.00000	1.500,00000
	Total des dépenses extraordinaires	31.398.960	31.398.96000	19.478.132 17
	Chapitre III. — DÉPENSES POUR ORDRE.			
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)			
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale	p ^r mémoire		
2	Service à la frontière du Grand-Duché,	p ^r mémoire	_	
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal	1.000.000	1.000.00000	61.867 40
4	Postes — Remboursements aux Offices étrangers	20.000	20.000 00	153.122 41



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1922.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
5	Télégraphes et téléphones — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'exprès et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	140.000	140.000 00	597.919 48
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 26 juin 1897)	7.455.367	7.455.367 00	
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortisse- ment de cet emprunt. (Loi du 26 juin 1897)	232.102	232.102 00	316.185 78
7bis	Id. — Produits des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	29.584	29.584 00	_
8	Assurance-invalidité et vieillesse. — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911)	250.000	250.000 00	300.000 00
9	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 28 juin 1911)	10.026.000	10.026.000 00	:
10	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	482.807	482.807 00	26.000 00
:	Total	19.635.860	19.635.860 00	1.455.095 07

BALANCE.

A. Recettes et dépenses ordinaires.	
Recettes effectives:	
a) Recettes ordinaires	82.722.781 59½
b) Recettes extraordinaires	_
Total des Recettes	88.111.149 45 1
Dépenses ordinaires	.704 09½ .844 87 .132 17119.264.681 13½
Excédent des dépenses	s
B. Recettes et dépenses pour ordre.	
Recettes pour ordre	
Dépenses pour ordre, y compris l'excédent des dépenses de l'exercice 1921 pa 2.481.286,88	ar francs 3.636.381 95
Excédent des dépenses Luxembourg, le 10 avril 1926.	1.840.489 35
	eur général des finances, E. Schmit.



COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LES FONDS SPÉCIAUX DÉPOSÉS DANS LA CAISSE DE L'ÉTAT PENDANT L'EXERCICE 1922.

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1921.	Excédent de dépense de l'exercice 1921.	Recouvrements faits pendant Pexercice 1922.	Dépenses faites pendant l'exercice 1922.	Excédent de recette de l'exercice 1922.	Excédent de dépense de l'exercice 1922.
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	Consignations et dépôts	8.286.963 99 30.087.733 95 882.100 00 4.979 53 125.613 77 741 95 1.424.010 94 1.749 49 64.717.784 82 — 13.518.175 00 279.438 57	387.405 40½	15. 132. 420 48 1. 066. 964 11 12. 908. 032 00 26. 500 00 — 194. 794 22 55. 868 80 30. 971 93 675. 079. 348 13 227. 726. 201 00 6. 019 22 6. 028. 225 00 13. 273 68	229.756.201 00 35.098 84 1.700.625 00 9.767 91	9.360.955 76 37.114.817 28 899.100 00 4.979 53 125.613 77 741 95 1.469.951 67 24.672 18 71.692.403 90 — 17.845.775 00 282.944 34	336.664 21
	Total	119.329.292 01	394.054 11½	938.268.618 57	920.796.035 03 1	138.821.955 38 	2.414.133 95

Luxembourg, le 10 avril 1926.

Le Directeur général des finances, E. SCHMIT.



Loi du 13 décembre 1926, portant modification des art. 3 et 6 de la loi du 28 juillet 1925, concernant l'adaptation des traitements et pensions d'Etat au coût de la vie.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu Grand-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'Etat entendu:

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés en date du 1^{ex} décembre 1926 et celle du Conseil d'Etat du 3 du même mois portant qu'il n'y a pas lieu à second vote:

Avons ordonné et ordonnons:

- Art. 1er. Les art. 3 et 6 de la loi du 28 juillet 1925, concernant l'adaptation des traitements et pensions d'Etat au coût de la vie, sont remplacés par les dispositions suivantes:
- Art. 3. Les fonctionnaires et employés de l'Etat, mariés ou veufs, y compris les ministres des cultes protestant et israélite, toucheront un supplément mensuel de 50 fr. pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans et qui est légalement à leur charge. Ce supplément est sujet à des revisions mensuelles qui se feront par les soins du Directeur général des finances. Chaque fois que le nombreindice initial de 510 aura augmenté ou diminué de 50 points, le supplément sera augmenté ou diminué de 15 %.
- Art. 6. Aucun traitement, aucune pension, aucun traitement d'attente ou de disponibilité établi d'après les bases susindiquées, ne pourra être inférieur à celui que le titulaire aurait obtenu en vertu de la législation antérieure à la loi du 28 juillet 1925.
- Art. 2. La présente loi produira son effet à partir du 1er février 1925, sauf en ce qui concerne la disposition relative au supplément pour charge d'enfants.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 13 décembre 1926.

Charlotte.

Les Membres du Gouvernement,

Jos. Bech, Norb. Dumont, Alb. Clemang, P. Dupong.

Gefet vom 13. Dezember 1926, wodurch Art. 3 und 6 des Gefetes vom 28. Juli 1925 über die Anspassung der Staatsgehälter und Bensionen an die Rosten der Lebenshaltung abgeändert werden.

Wir Charlotte, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Rassau, 2c., 2c., 2c.;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordnetenkammer;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 1. Dezember 1926 und derjenigen des Staatsrates vom 3. desselben Wonats, wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird;

Kaben verordnet und verordnen:

- Art. 1. Art. 3 und 6 des Gesets vom 28. Juli 1925 über die Anpassung der Staatsgehälter und Pensionen an die Kosten der Lebenshaltung sind durch nachfolgende Bestimmungen ersett:
- Art. 3. Die verheirateten oder verwitweten Staatsbeamten und Angestellten, mit Einschluß der protestantischen und israelitischen Rultusdiener, beziehen für jedes Kind unter 18 Jahren, für das siegestich aufzukommen haben, eine monatliche Zulage von 50 Franken. Diese Zulage wird allmonatslich, und zwar durch den General-Direktor der Finanzen einer Revision unterworfen. Für das jedesmalige Steigen oder Fallen der Ausgangs-Indexziffer von 510 um je 50 Punkte, wird die Zulage um je 15 % erhöht oder herabgeseht.
- Art. 6.— Kein gemäß den obenerwähnten Grundssähen errechnetes Gehalt, keine Pension, kein Wartesoder Disponibilitätsgehalt darf niedriger sein als dasjenige, das der Titular kraft der vor dem Geset vom 28. Juli 1925 bestehenden Bestimmungen erhalten hätte.
- Art. 2. Diefes Gesetz hat Wirkung vom 1. Februar 1925 ab mit Ausnahme der Bestimmung über die Kinderzulagen.

Befehlen und verordnen, daß dieses Geset im "Memorial" veröffentlicht wird um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Luxemburg, den 13. Dezember 1926.

Charlotte.

Die Mitglieder der Regierung,

Jof. Bed, Rorb. Dumont, Alb. Clemang, B. Dupong.



- Avis. Commission des pensions. Par arrêté grand-ducal du 13 décembre 1926, la commission des pensions, instituée par l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1863 sur les pensions civiles et ecclésiastiques, modifié par l'art. 2 de la loi du 26 décembre 1907, a été formée comme suit pour l'année 1927:
- 1. pour l'ordre judiciaire: MM. Eugène Faber et Maurice Kohn, conseillers à la Cour supérieure de justice, membres effectifs; Paul Faber et Joseph Kolbach, juges au tribunal d'arrondissement à Luxembourg, membres suppléants.
- II. pour Pordre administratif: 1º lorsque le fonctionnaire à mettre à la retraite appartient à l'administration des douanes: MM. J.-P. Rasquin, inspecteur, membre effectif; Albert de Ziegler, inspecteur des douanes, membre suppléant.
- 2º pour le corps des volontaires et de la gendarmerie: MM. Michel Franck, capitaine, membre effectif; Eugène Ferron, capitaine, membre suppléant;
 - 3º dans tous les autres cas:
- MM. Joseph Wagner, inspecteur des contributions, membre effectif; Nicolas Braunshausen, professeur, membre suppléant. 13 décembre 1926.
- Avis. Bourses d'études. La bourse de la fondation Linden, pour études à faire dans un des établissements d'enseignement moyen de la ville de Luxembourg, est vacante à partir du 1er octobre 1926.

Les prétendants à la jouissance de cette bourse sont invités à faire parvenir au Département de l'instruction publique leurs demandes accompagnées des pièces justificatives de leurs droits pour le 15 janvier 1927 au plus tard. — 18 décembre 1926.

Avis. — Justice. — Par arrêté grand-ducal du 13 décembre 1926, M. Pierre Schaack, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé juge d'instruction près le même tribunal. — 14 décembre 1926.

Caisse d'épargne. — Annulation de livrets perdus. — Par décision du soussigné en date du 8 décembre 1926, les livrets n°s 271749 et 253635 ont été annulés et remplacés par un nouveau. — 10 décembre 1926.

- Avis. Contributions. Par arrêté grand-ducal du 13 décembre 1926, le rang d'inspecteur des contributions a été conféré à MM. Pierre Meyer, contrôleur des contributions à Esch-s.-Alz. et Aug. Brucher, contrôleur des contributions à Echternach. 15 décembre 1926.
- Avis. Règlements communaux. En séance du 20 septembre 1926, le conseil communal de la ville d'Ettelbruck a édicté un règlement portant introduction d'une taxe à percevoir sur les habitants de cette commune. Le dit règlement a été dûment approuvé et publié.
- En séance du 9 novembre 1926, le conseil communal de Clervaux a modifié le règlement de police sur les foires et marchés. Cette modification a été dûment approuvée et publiée.
- En séance du 8 septembre 1924, le conseil communal de la ville de Luxembourg a édicté un règlement de police sur les spectacles. Le dit règlement a été dûment approuvé et publié. 9 décembre 1926.
- En séance du 10 novembre 1926, le conseil communal de Vianden a modifié le règlement sur le cimetière de cette ville. Cette modification a été dûment approuvée et publiée. 15 décembre 1926.
- En séance du 26 avril 1926, le conseil communal de Mondorf-les-Bains a édicté un règlement sur les bâtisses. Le dit règlement a été dûment approuvé et publié. 15 décembre 1926.
- En séance du 17 août 1926, le conseil communal de Strassen a modifié le règlement sur la conduite d'eau de cette commune. Cette modification a été dûment approuvée et publiée. 16 décembre 1926.